

# RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE DE COLLECTE  
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS  
MÉNAGERS

ANNEE 2023



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération

# INTRODUCTION

## CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité « collecte des déchets » de la structure intercommunale pour l'année 2023.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel et disponible sur le site internet du Pays de Grasse ([www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)) rubrique « l'Agglomération » et « Documentation Pays de Grasse ».

## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle regroupe 23 communes et 100 534 habitants (INSEE 2021) sur un territoire de 490 km<sup>2</sup>. La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit à la place des communes 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

### OBLIGATOIRES

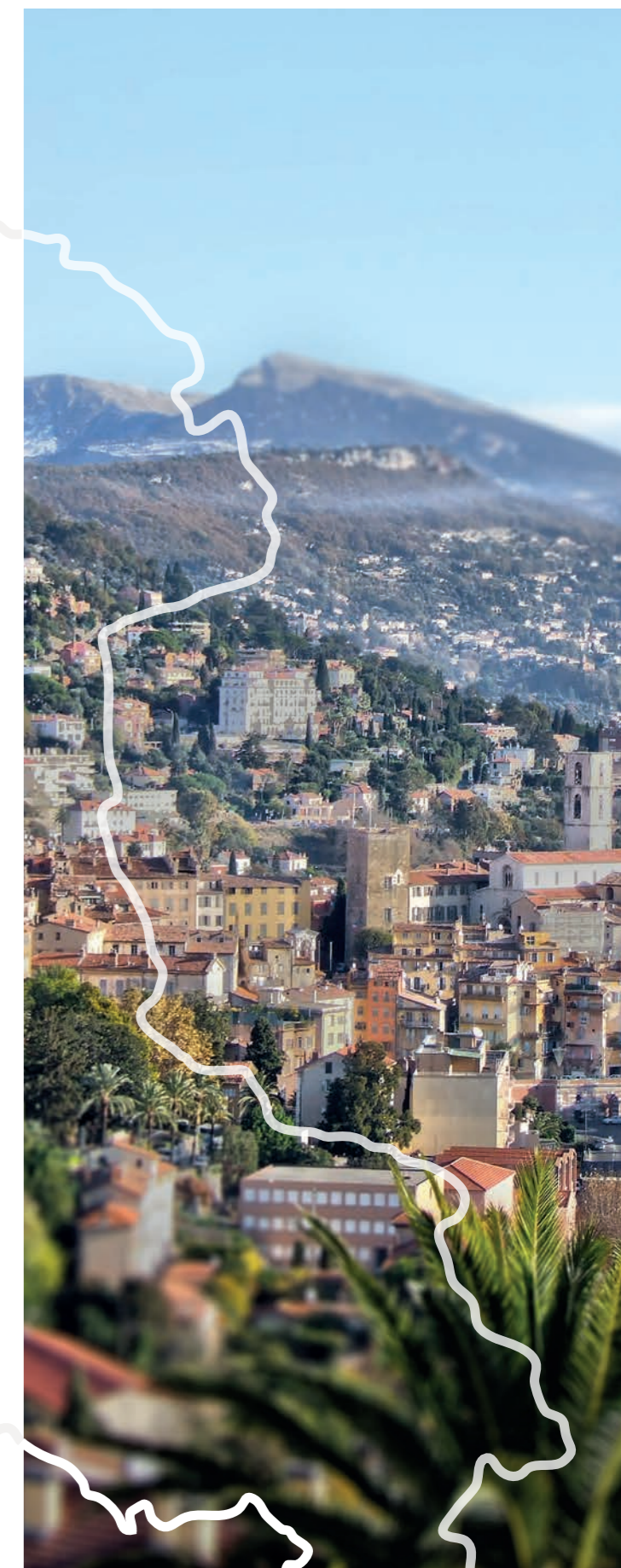
- > Le développement économique
- > L'aménagement du territoire
- > L'habitat
- > La politique de la ville

### OPTIONNELLES

- > L'environnement et la collecte des déchets
- > La culture et le sport
- > La voirie et le stationnement
- > L'action sociale

### FACULTATIVES

- Actions en faveur de :
- > L'environnement,
  - > La prévention des risques
  - > L'aménagement numérique,
  - > La politique culturelle, ...



# SOMMAIRE

## **PARTIE 01** Présentation générale du service

1. Création et compétences : p 8
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

## **PARTIE 02** Indicateurs techniques

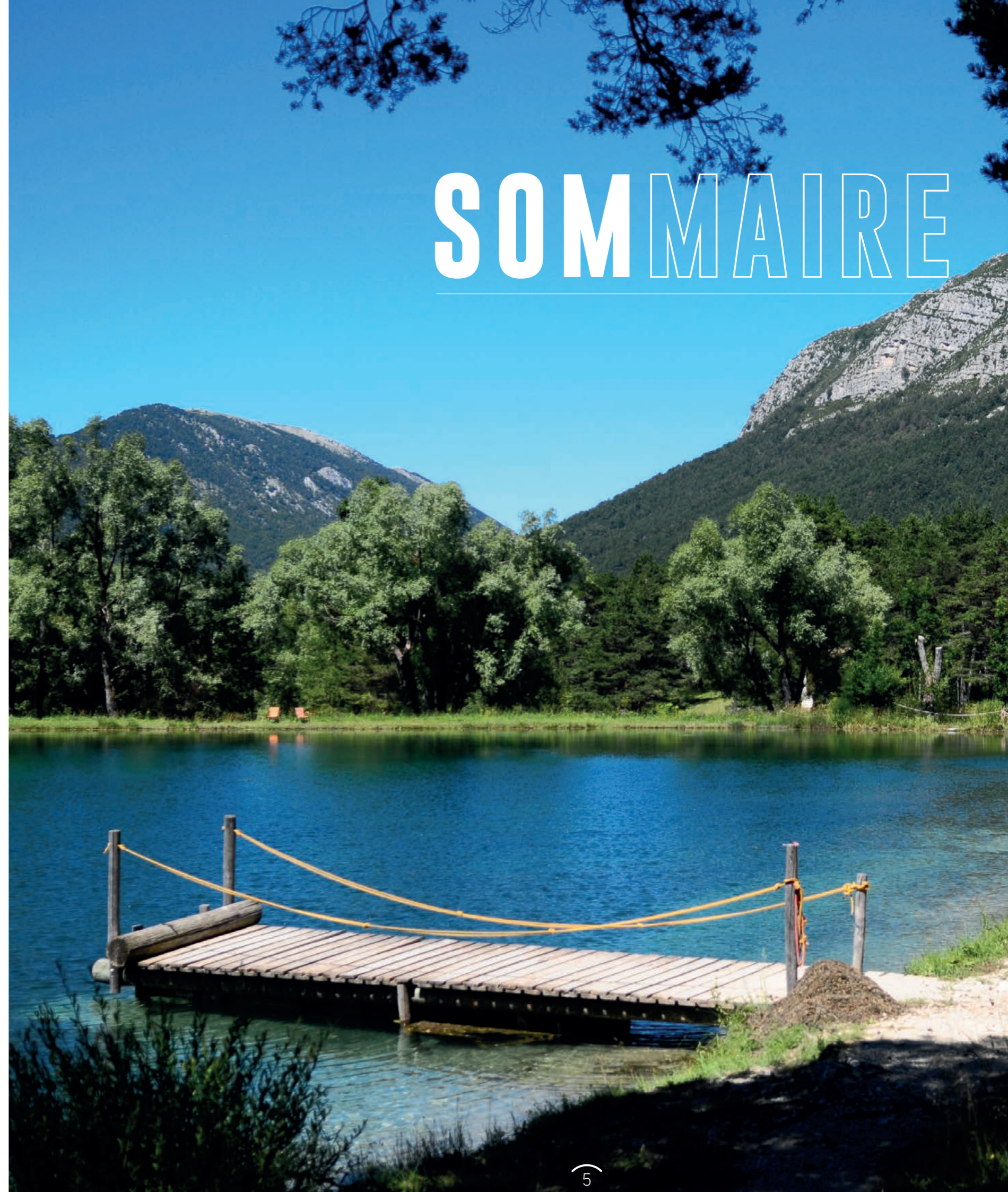
1. Organisation du service : p 18
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 18
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 21
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 22
5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables : p 23
6. Tonnages 2023 : p 24
7. Évolution des tonnages depuis 2015 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

## **PARTIE 03** Indicateurs financiers

1. Redevance Spéciale : p 32
2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 33
  - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 34
  - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 36
  - Zone TEOM 3 - Grasse : p 38
  - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 40
  - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 42
  - Zone TEOM CAPG : p 44

## **PARTIE 04** Les événements & actions de communication

1. Les moments forts de l'année : p 48
2. Les actions de communication : p 50
3. Les perspectives pour l'année 2023 : p 54



## PARTIE 01

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- 1. Création et compétences : p 8
- 2. Territoire desservi : p 8
- 3. Moyens humains : p 10
- 4. Équipements : p 11



## 1. CRÉATION ET COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » a été conservée par le Pays de Grasse, et celle liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- UNIVALOM pour la commune de Mouans-Sartoux,
- Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) pour les autres communes.

## 2. TERRITOIRE DESSERVI

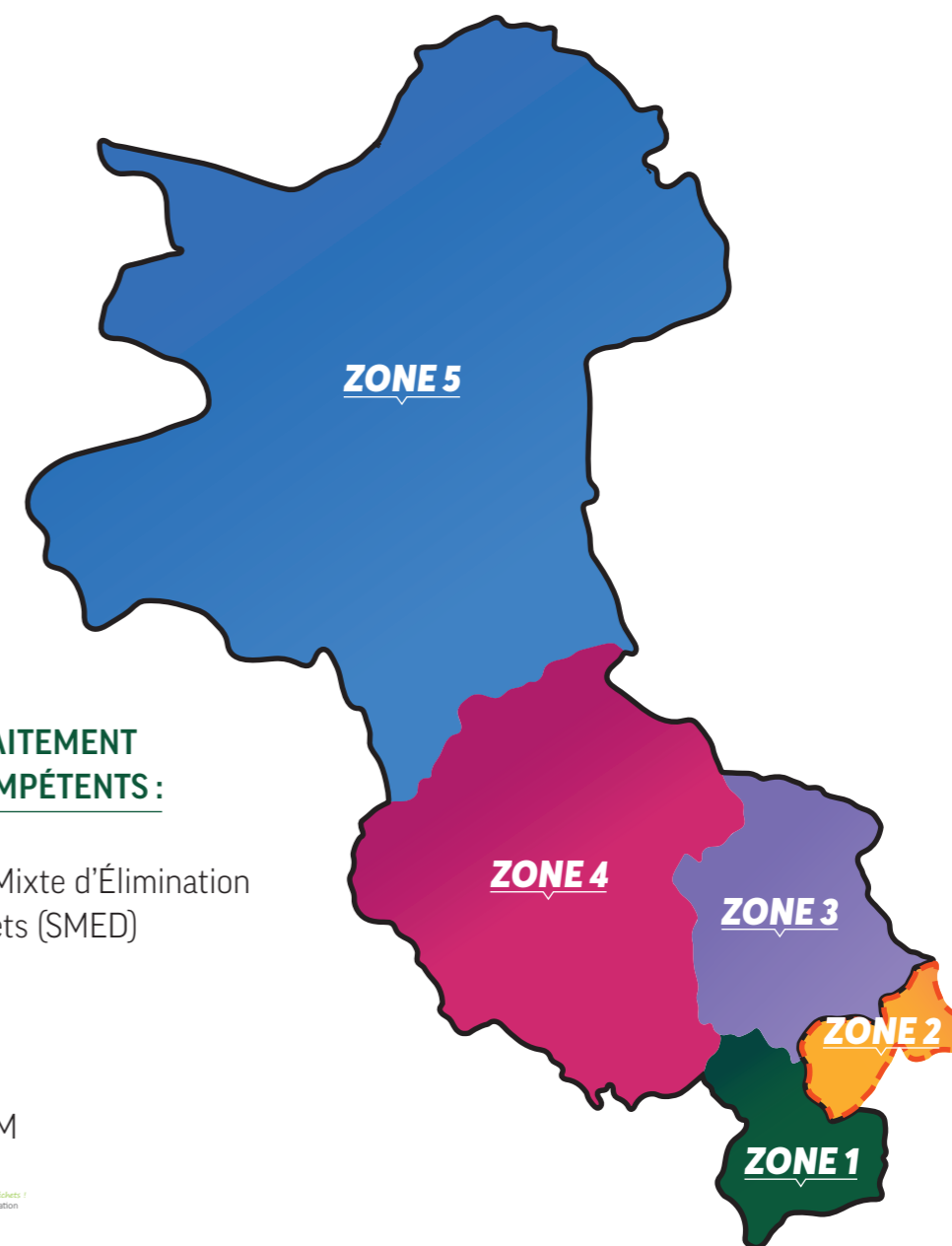
La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 100 534 habitants en 2023 (INSEE 2021) répartis sur 23 communes. Ce territoire s'étend sur 490 km<sup>2</sup> avec une densité de 205 habitants au km<sup>2</sup>. Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE permettent d'avoir une estimation de la population en saison estivale.

	COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	SUPERFICIE (en km <sup>2</sup> )	POPULATION TOTALE (1)
	<b>VALLÉE DE LA SIAGNE :</b>		<b>23</b>	<b>16 732</b>
<b>ZONE 1</b>	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	06007	5	3 251
	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	06108	6	5 436
	PEGOMAS	06090	11	8 045
<b>ZONE 2</b>	<b>MOUANS-SARTOUX</b>	<b>06084</b>	<b>14</b>	<b>10 531</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>GRASSE</b>	<b>06069</b>	<b>4</b>	<b>48 323</b>
	<b>TERRES DE SIAGNE :</b>		<b>111</b>	<b>21 521</b>
<b>ZONE 4</b>	CABRIS	06026	5	1 393
	PEYMEINADE	06095	10	8 256
	LE TIGNET	06140	11	3 105
	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06118	30	3 924
	SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	51	3 667
	SPERACÉDES	06137	3	1 176
	<b>MONTS D'AZUR :</b>		<b>298</b>	<b>3 427</b>
<b>ZONE 5</b>	AMIRAT	06002	13	51
	ANDON	06003	54	640
	BRIANÇONNET	06024	24	184
	CAILLE	06028	17	403
	COLLONGUES	06045	11	76
	ESCRAGNOLLES	06058	25	615
	GARS	06063	16	76
	LE MAS	06081	32	99
	LES MUJOLS	06087	15	40
	SAINT-AUBAN	06116	43	213
	SÉRANON	06134	23	535
	VALDEROURE	06154	25	495
<b>TOTAL</b>				<b>100 534</b>

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes sur le secteur du haut pays. Historiquement, l'organisation de la collecte des déchets est répartie selon cinq zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la manière suivante :

## ZONES DE COLLECTE

- **Vallée de la Siagne**  
Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne.  
> Collecte en régie.
- **Mouans-Sartoux**  
> Collecte en régie.
- **Grasse**  
> Collecte par prestataire.
- **Terre de Siagne**  
Peymeinade, Le Tignet, Cabris, Spéracèdes, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne.  
> Collecte par prestataire.
- **Monts d'Azur**  
Escragnolles, Andon, Séranon, Le Mas, Valderoure, Saint-Auban, Briançonnet, Les Mujols, Amirat, Gars, Caille, Collongues.  
> Collecte en régie.



## SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COMPÉTENTS :

 Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED)



 UNIVALOM



### 3. MOYENS HUMAINS

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 53 agents.



#### Personnel administratif :

1 directeur de service,  
1 responsable administratif,  
1 responsable redevance spéciale/prestataire de collecte,  
2 assistants redevance spéciale,  
1 responsable des régies de collecte,  
1 assistante régie,  
2 ambassadeurs du tri,  
1 coordinateur des ambassadeurs du tri,  
1 opératrice pour le numéro vert.

#### Personnel de collecte en régie :

CTI Mouans-Sartoux :  
12 agents de collecte -  
1 coordinateur.  
CTI Grasse :  
9 agents de collecte -  
1 coordinateur.  
CTI Vallée de la Siagne :  
12 agents de collecte -  
1 coordinateur.  
CTI Valderoure :  
7 agents de collecte -  
1 coordinateur.  
Régie Maintenance Bac :  
4 agents + 1 coordinateur.

#### Personnel de collecte du prestataire :

Secteur Grasse/Saint-Vallier-de-Thiey/Cabris/Spéracedes/Le Tignet/Saint-Cézaire-sur-Siagne/Peymeinade :  
  
Chauffeurs/équipiers : 36,  
Chef d'équipe : 1,  
Agents de maîtrise : 2,  
Responsable : 1.

### 4. ÉQUIPEMENTS

Pour exercer cette compétence, la CAPG dispose de :



5 quais de transfert mis à disposition par le SMED et UNIVALOM :  
> Quai des Roumiguières à Grasse (OM),  
> Quai du CVE d'Antibes (OM),  
> Quai du CITT à Cannes la Bocca (CS/papier),  
> Quai de la déchèterie de Valderoure (OM/CS/verre),  
> Quai de Mandelieu (verre).



8 déchèteries pour les particuliers et les professionnels mises à disposition par le SMED et UNIVALOM : Mouans-Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Valderoure.



9 véhicules de service pour le personnel administratif : 8 véhicules légers et 1 fourgonnette.



Une flotte de véhicules de collecte pour les déchets ménagers et les encombrants.



> Pour la maintenance des bacs de collecte :

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Carburant
NON	RENAULT	VL	MASTER	05/05/2022	GASOIL
NON	FUSO	VL	CANTER PLATEAU	20/06/2022	GASOIL

> Pour le ramassage des bacs de collecte par Centre Technique Intercommunal (CTI) :



## CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE MOUANS-SARTOUX



## CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE GRASSE

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 142228	17/02/2012	14	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 3688 LC-M 33X 12/12	09/01/2013	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 145547/ C335 0 3/2019	23/04/2019	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2482 LC-M 33X 03/08	03/04/2008	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J866GB001958	04/05/2016	16	19,5 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J862NB009892	23/03/2022	16	19,5 T	GASOIL
NON	IRIDE	MINI- BENNE	VL	IRIDE n°chassie 212529/cm697 VEI- COLORACCRIFITIUTI/ VV50CMALU	11/06/2018	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	MINI- BENNE	VL	IRIDE n° série 222522- CM 799 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	MINI- BENNE	VL	IRIDE n° série 222521- CM 798 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
NON	ISUZU EURO	"AMPIROLL (PO- LYBENNE)"	PL	AMPIROLL PALFINGER	16/06/2020	3,5 T	7,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	17/03/2020	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	24/10/2009	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	22/10/2012	1T1	3,5 T	GASOIL
NON	ISUZU EURO 4	AMPLIROLL (PO- LYBENNE)	PL	Ampliroll GUIMA T5	14/03/2008	3T860	7,5T	GASOIL
NON	FUSO CANTER	PLATEAU	VL	BENNE	20/06/2022	0,75T		GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	17/11/2015	1T	3,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	NETTOYAGE	VL	PORTER CHASSIS GROUPE HTE PRESSION	02/03/2011			

### + DIVERS

2 CAISSONS 16M²  
2 CAISSONS 10M²  
4 CAISSONS 8M²



## CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE VALDEROURE

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2774 LC-M 33X 05/09	11/06/2009	12,5	17,9 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT 143837 C222/21-06	07/08/2015	12	16 T	GASOIL
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° serie 2833 LC-M 33X 07/09	07/08/2009	12	14 T	GASOIL
OUI	FUSO CANTER	BOM	PL	TYBFEB-71CLDC08020	07/04/2022	5	7,5 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll DALBY Modèle SHM2 14N3200S Grue FASSI	05/10/2009		19 T	GASOIL
NON	NISSAN CAPSTAR	BOM	VL	TECM /N° C259	29/07/2015	5	3,5 T	GASOIL
NON	FIAT HITACHI TRACTO-PELLE	CHARGEUR	VL	MODELE: FB90/24PT	01/01/2002		8,2 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL	PL	Ampliroll DALBY / Grue FASSI	07/05/2010	3,5 T	19 T	GASOIL
NON	IVECO	AMPLIROLL	VL	Ampliroll MARREL	24/10/2003	PLATEAU		GASOIL

### + DIVERS

9 CAISSONS 16M²  
1 CAISSONS 8M²

## Véhicules de collecte du prestataire :

REF.	IMMATRICULATION	DESCRIPTION	MISE EN SERVICE
<b>BOM 19T / 21T</b>			
R31056	DY-916-DR	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	15-12-2015
R32397	DP-211-DC	BOM AR 19T - FAUN 20M3 VOLVO	18-02-2015
R32398	DZ-793-RZ	BOM 14m3 RENAULT SEMAT 19T	16-02-2016
R30950	DH-880-BT	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	26-06-2014
R30951	DH-156-BS	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	26-06-2014
R31383	BR-556-JL	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	12-07-2011
R30952	DR-278-FQ	BOM AR RENAULT 19T - FARID	04-05-2015
R31055	DY-377-DS	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	15-12-2015
R31062	DY-450-FQ	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	17-12-2015
R31063	DY-780-FA	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	17-12-2015
R31052	DY-803-KH	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M³	23-12-2015
R30956	DX-644-GE	BOM AR SCANIA 21T - FARID	12-11-2015
<b>MINI BENNE PL 5T5</b>			
R31304	EA-092-LV	BOM AR ISUZU 5,5T - FARID	15-03-2016
R31922	ES-902-SN	BOM AR ISUZU 5.5T - FOREZ BENNES 7M³	14-12-2017
R31938	ES-063-SP	BOM AR ISUZU 5,5T - FOREZ BENNES 7M³	14-12-2017
R31783	EL-100-QF	BOM AR ISUZU 5,5T - FARID 7M³	12-04-2017
R32202	FK-377-EC	BOM AR ISUZU 5.5T - FARID 7M³	14-06-2019
<b>MINI BENNE VL 3T5 / 4T5 ELECTRIQUE</b>			
R31358	AV-313-DT	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M³	17-06-2010
R31920	ER-303-XV	BOM AR RENAULT MAXITY 3,5T - PB	09-11-2017
R31388	BX-378-KL	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M³	08-11-2011
R31557	DX-106-DM	BOM AR RENAULT MAXITY 4,5T - PB - ELECTRIQUE	04-11-2015
R31558	DX-093-DM	BOM AR RENAULT MAXITY 4,5T - PB - ELECTRIQUE	05-11-2015
<b>BOM 16T</b>			
R32207	FH-519-RR	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M³	08-07-2019
R32206	FH-730-QL	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M³	05-07-2019
R31921	ES-647-AY	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M³	16-11-2017
CLOVIS	FB-344-KX	BOM AR RENAULT 16T - FARID 12M³	20-11-2018
<b>LAVEUSE</b>			
	BQ-503-AC	LAVEUSE PL	16-06-2011
<b>NOUVEAUX VÉHICULES INTERVENANTS SUR LE TERRITOIRE CAPG EN FIN D'ANNÉE 2023</b>			
R32471	GR-291-QF	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	4-10-2023
R32469	GR-486-RH	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	6-10-2023
R32468	GR-119-GT	BOM AR FUSO 6T - FAUN	20-09-2023
R32470	GR-328-GT	BOM AR FUSO 6T - FAUN	20-09-2023
R32476	GR-816-DE	BOM AR FUSO 6T - FAUN	11-09-2023
R32475	GR-275-DE	BOM FUSO FAUN 3,5T	11-09-2023

Le service de collecte du prestataire est composé de 40 agents.



# INDICATEURS TECHNIQUES

- 1. Organisation du service p 18
- 2. Organisation de la collecte sur le territoire p 19
- 3. Répartition du parc des conteneurs de collecte p 21
- 4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères p 22
- 5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables p 23
- 6. Tonnages 2023 p 24
- 7. Évolution des tonnages depuis 2015 p 28
- 8. Compostage et lombricompostage domestiques p 29



## 1. ORGANISATION DU SERVICE

Sur le territoire du Pays de Grasse, les déchets ménagers, incluant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective (CS), sont collectés par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) et sont acheminés soit vers le centre de tri (CS) soit vers des quais de transfert (OMr), afin d'optimiser les transports (le chargement dans des gros porteurs limite le nombre de rotations nécessaires).

Les OMr sont ensuite acheminées vers divers sites de traitement. Les déchets de la CAPG, dont le traitement a été confié au SMED, sont envoyés dans différentes installations de traitement à Antibes, Nice et Le Broc, mais également exportés à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes.

Historiquement, seule la ville de Mouans-Sartoux élimine ses ordures ménagères résiduelles via l'incinérateur du Syndicat UNIVALOM à Antibes, et ce, sans opération de transfert préalable. Depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, des tonnages supplémentaires sont acceptés par les installations d'Antibes et Nice au titre de la solidarité départementale.

Plus récemment, le Centre de Valorisation organique (CVO) du SMED au Broc, a également fait l'objet d'une augmentation des tonnages figurant dans son arrêté d'autorisation d'exploiter. Les tonnages ne faisant l'objet ni d'un compostage ni d'une valorisation énergétique, sont actuellement, et faute d'installation de traitement disponible en capacité suffisante, stockées en ISDND.



## 2. ORGANISATION DE LA COLLECTE SUR LE TERRITOIRE

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets alimentaires et les encombrants

ZONE DE COLLECTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES			DÉCHET ALIMENTAIRES			ENCOMBRANTS			
	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAP (sur rdv) ou en déchèterie
<b>Vallée de la Siagne</b> Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	CANNES		C1		MANDELIEU	Régie de collecte
<b>Mouans-Sartoux</b> Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	ANTIBES					Régie de collecte
<b>Grasse</b> Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Régie de collecte
<b>Terres de Siagne</b> Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Compétence communale
<b>Monts d'Azur</b> Zone 5				C2	VALDEROURE					Régie de collecte

Régie

PAV = Point d'Apport Volontaire

PRGPT = Point de Regroupement

Prestataire

**ZONE DE COLLECTE**

ZONE DE COLLECTE	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	Quai transfert	PAP	Quai transfert	PAV	Quai transfert
Vallée de la Siagne Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	CANNES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	CO,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES
Mouans-Sartoux Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	ANTIBES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	CO,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES
Grasse Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	CO,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES
Terras de Siagne Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C1		GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU			aérien & enterré	CANNES
Monts d'Azur Zone 5				C2	VALDEROURE	aérien	VEOLIA MANDELIEU				

Régie  
Prestataire

PAV = Point d'Apport Volontaire  
PRGPT = Point de Regroupement

**EMBALLAGES BI-FLUX MULTIMATÉRIAUX**

**VERRE**

**PAPIER**

**3. RÉPARTITION DU PARC DES CONTENEURS DE COLLECTE**

Pour les Points d'Apports Volontaires (PAV)

ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
121	290 (dont 150 équipées du dispositif Cliiink)	195	111

Pour la collecte des déchets alimentaires sur la Vallée de la Siagne

		Bac 120 L	Bac 240 L	Bio seau	Composteur
Auribeau-sur-Siagne	Nombre	70	24	1084	412
	Litrage	8,4	5,76	7,58	
Pégomas	Nombre	132	71	2030	591
	Litrage	15,84	17,06	14,2	
La Roquette-sur-Siagne	Nombre	109	63	1583	618
	Litrage	13,08	15,14	11,08	

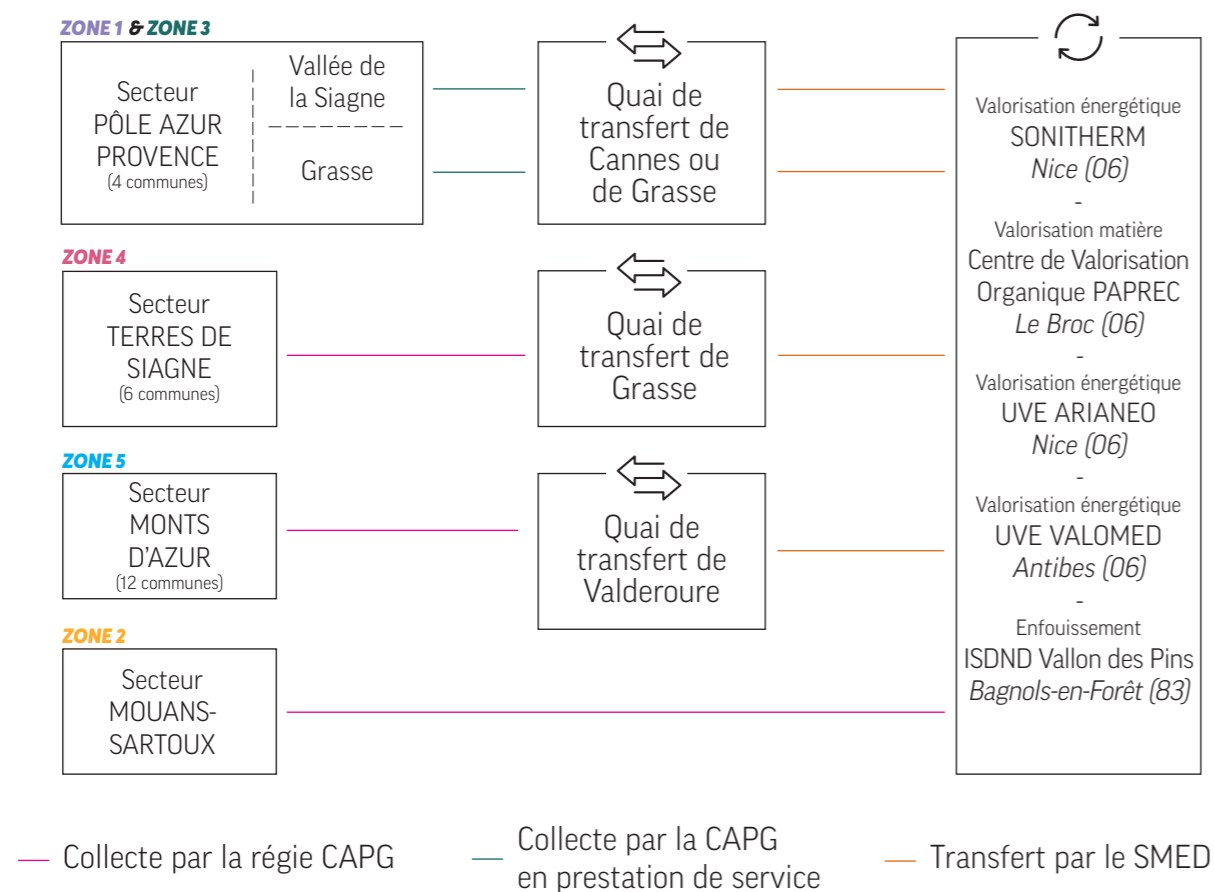
Interventions pour la remise en état du parc de collecte

Ajout/placement	1 572
Echange/changement dotation/remplacement	428
Réparation/interventions	421
Retrait	184
<b>Total interventions</b>	<b>2605</b>





#### 4. CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE

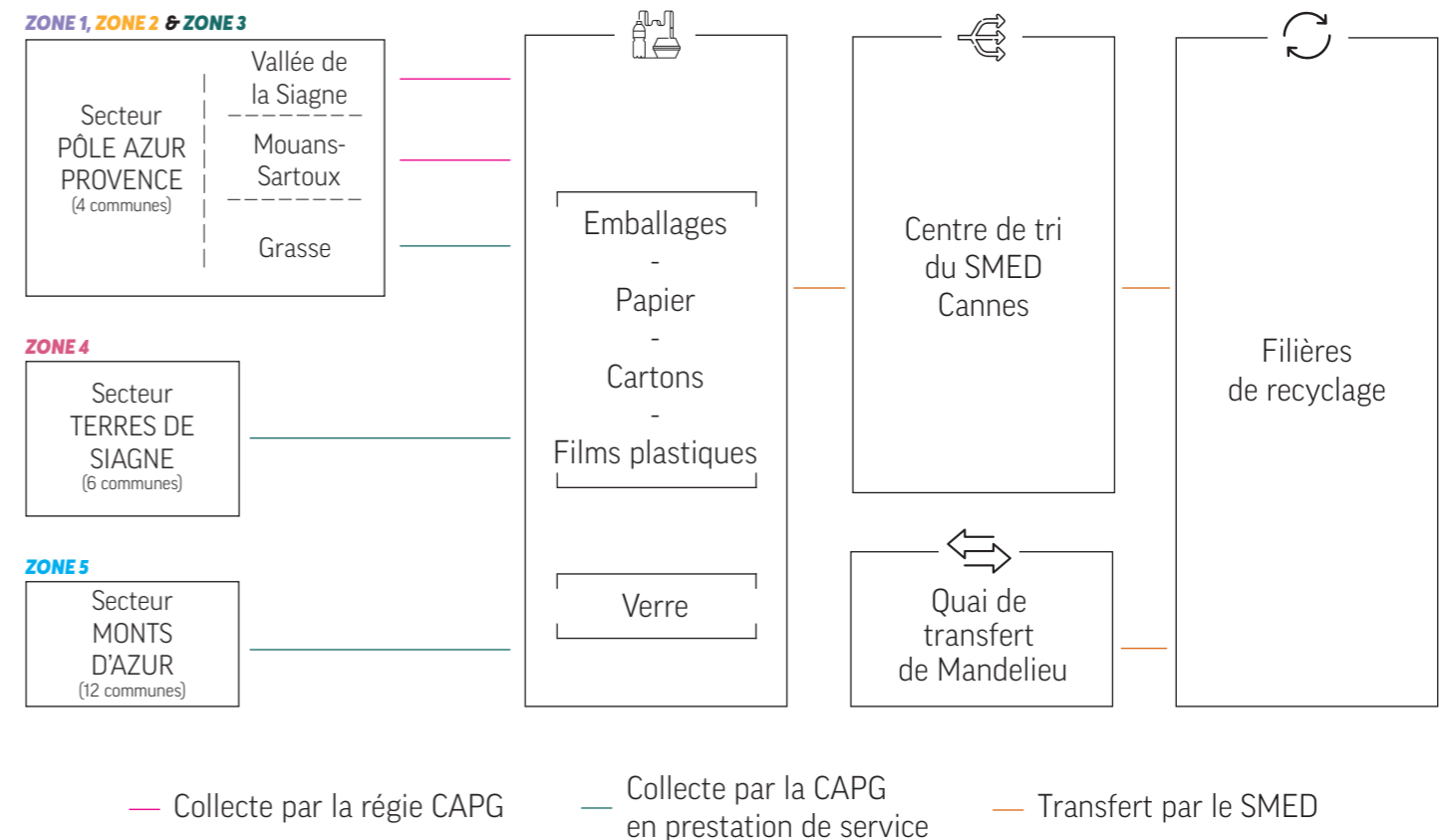


La collecte sélective des Emballages Ménagers mais également des Journaux - Magazines - Revues (JMR) sur l'ensemble des secteurs du Pays de Grasse est assurée par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) qui transporte les matériaux à trier au centre de tri du SMED à Cannes. Une fois trié, ces produits sont directement acheminés vers les filières de recyclage appropriées. Seul le verre transite directement vers les installations de recyclage sans passer par le centre de tri.

Les contenants mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers afin d'assurer la collecte des déchets ménagers sur le territoire sont les suivants :



#### 5. CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES COLLECTE DE RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE



## 6. TONNAGES 2023



	SMED		UNIVALOM		TOTAL	
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an
OMR	31 431	349	4 125	392	35 556	354
Déchets Alimentaires	34	8			34	8
Verre	2 505	28	465	44	2 970	30
EMR / JMR	4 469	50	603	57	5 072	50
Déchets verts	9 779	109	3 029	288	12 808	127
Gravats propres	5 022	56	573	54	5 595	56
Gravats sales	1 688	19	797	76	2 485	25
Encombrants	5 167	57	752	71	5 919	59
Bois	2 210	25	599	57	2 809	28
Ferrailles	962	11	232	22	1 194	12
DEEE	681	8	113	11	794	8
Carton	426	5	273	26	699	7
DDM	207	2	0	0	207	2
DEA	2 743	30	0	0	2 743	27
Divers valorisables	633	7	63	6	696	7
<b>TOTAL</b>	<b>67 957</b>	<b>755</b>	<b>11 624</b>	<b>1 104</b>	<b>79 581</b>	<b>792</b>

Source : SMED - UNIVALOM 2023

### Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte (PAP) en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (660 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution 2022/2023
2017	101 860	37 518,20	368,33	-
2018	101 795	37 743,96	370,78	+0,6%
2019	101 795	36 362,34	357,21	-3,66%
2020	101 594	37 178,78	365,95	+2,25%
2021	100 162	37 021,90	369,62	-0,42%
2022	100 328	35 589,88	354,74	-3,85%
<b>2023</b>	<b>100 534</b>	<b>33 730,75</b>	<b>337,30</b>	<b>-5,2 %</b>

Les données de la collecte des OMR comptabilisent également les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui sont assimilés aux ordures ménagères. D'après l'ADEME, ces déchets représentent environ 21,7% des collectes, ce qui ramènerait le gisement des OMR à 26 411 tonnes soit 262,70 kg/hab.

### Collecte des déchets alimentaires

Après le lancement de la collecte expérimentale des déchets alimentaires en 2018 sur la zone 1 (LaRoquette sur siagne, Auribeau sur siagne, pégomas) et au vu de la loi Agec « Obligation du Tri à la Source, effective à partir de janvier 2024, La CAPG fait le choix d'une distribution massive de composteur individuel pour répondre à la loi.

Ceci permettant de diminuer les tonnages des OMR, éviter les nuisances d'un bac biodéchets comme les odeurs en période estivale, les asticots...

Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution 2022/2023
2018	4 200	74,76	17,80	-
2019	4 200	110,00	26,19	47,14%
2020	4 200	88,32	21,03	-19,71%
2021	4 200	71,78	17,09	-18,73%
2022	4 200	41,78	9,95	-42%
<b>2023</b>	<b>4 200</b>	<b>34</b>	<b>8,10</b>	<b>-18,79%</b>

## Collecte des emballages ménagers

Les emballages ménagers sont collectés en sacs jaunes translucides ou en bac individuel pour le porte-à-porte (PAP), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (360 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit. En 2023, le remplacement des sacs translucides par des bacs individuels a continué s'est poursuivi afin de limiter la matière plastique. À rappeler aussi que depuis 2016, les consignes de tri des 23 communes du Pays de Grasse ont évolué avec l'intégration de l'ensemble des emballages plastiques dans les consignes de tri.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	101 860	3 361,87	33,00	-
2018	101 795	3 900,55	38,32	+16,02%
2019	101 795	4 162,03	40,89	+6,70%
2020	101 594	4 574,00	45,02	+9,90%
2021	100 162	4 762,34	47,55	+4,12%
2022	100 328	4 667,90	46,53	-1,98%
2023	100 534	4 447,43	44,24	-4,7%

## Collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en bacs (240 litres) pour certaines co-propriétés ne pouvant accueillir de PAV. Le reste du territoire est couvert par 290 points d'apports volontaires. Depuis 2015, le Pays de Grasse entretient un partenariat avec la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes, lui permettant pour chaque tonne de verre collectée le versement de 3,05€ à l'association. Et depuis la mise en place du dispositif d'incitation au recyclage Cliiink en 2018, trier revêt donc une triple dimension écologique, économique, sociale et humanitaire. La priorité de la CAPG est d'extraire ce déchet, lourd et recyclable à l'infini du gisement des ordures ménagères.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	101 860	2 516,64	24,71	-
2018	101 795	2 680,68	26,33	+6,52%
2019	101 795	3 008,06	29,55	+12,21%
2020	101 594	3 062,71	30,15	+1,82%
2021	100 162	3 101,39	30,96	+1,26%
2022	100 328	3 067,31	30,57	-1,10%
2023	100 534	3 003,42	30,03	-2%

Évolution du nombre de points d'apports volontaires pour le tri du verre

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
277	279	287	287	289	290	290

dont 150 bornes équipées du dispositif Cliiink.

## Collecte du papier

La collecte du papier se fait en points d'apport volontaire sur les zones de Mouans-Sartoux, Vallée de la Siagne, Grasse et Terres de Siagne. Pour le territoire des Monts d'Azur, la collecte du papier se fait dans le même bac que les emballages (bacs avec couvercle jaune).

Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	98 298	1367,18	13,91	-
2018	98 325	1227,84	12,49	-10,2%
2019	98 325	1108,35	11,27	-9,7%
2020	98 095	911,08	9,29	-17,80%
2021	96 694	888,54	9,19	-2,47%
2022	96 902	809,33	8,35	-8,91%
2023	97 107	558,71	5,76	-31%

La baisse de la collecte du papier s'explique de 2 façons : les journaux, magazines et prospectus sont acceptés dans le bac jaune depuis l'extension des consignes de tri. Aussi, à l'ère du numérique les supports papier sont moins utilisés. Toutefois, la CAPG continue à communiquer sur le tri du papier afin de l'extraire des ordures.

## Collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyen de transport pour les emmener en déchèterie.

- > Pour les communes de la Vallée de la Siagne, de Mouans-Sartoux et de Grasse, la prise de rendez-vous doit se faire par le biais du numéro vert : 0 800 506 586 - [collecte@paysdegrasse.fr](mailto:collecte@paysdegrasse.fr)
- > Pour les communes de Terres de Siagne, la prise de rendez-vous doit se faire auprès de la Mairie.

Territoire Grasse Mouans-Sartoux et Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	80 362	1 018	12,67	-
2018	80 362	1 489	18,53	+46,27%
2019	80 362	1 260	15,68	-15,38%
2020	80 207	1 209	15,07	-4,05%
2021	78 806	1 142	14,49	-5,5%
2022	78 806	1 281	16,26	+12,17%
2023	75 586	1 366	18,07	+6,64

## Collecte des cartons

Les cartons sont collectés auprès des professionnels en porte à porte sur les zones appliquant la redevance spéciale (zone 1,2 et 3) et en PAV pour l'ensemble de la population de la zone 4.

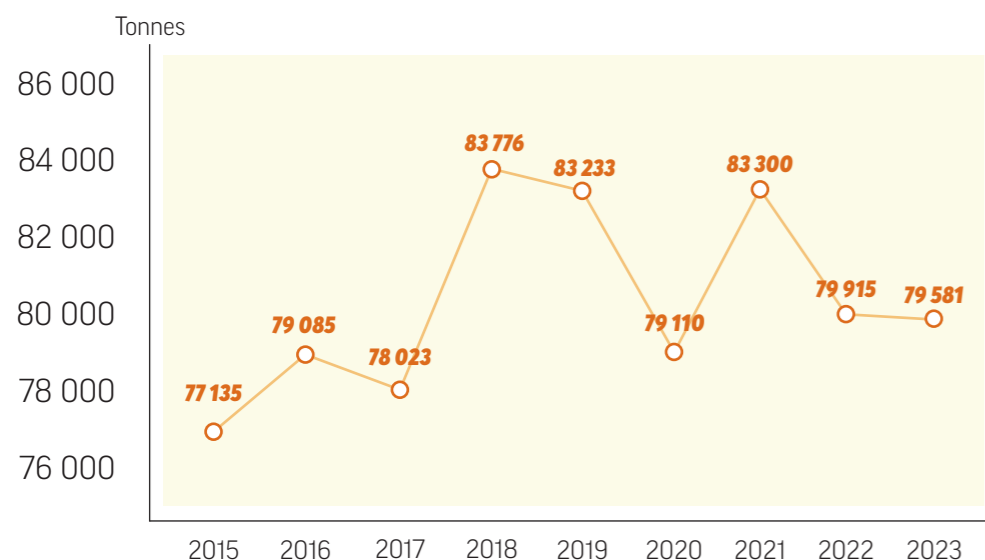
Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	98 298	218	2,22	-
2018	98 298	481	4,89	+121%
2019	98 298	570	5,80	+18,5%
2020	98 095	625	6,37	+18,6%
2021	96 694	605	6,26	-3,2%
2022	96 902	693	7,15	+14,58%
2023	97 107	694	7,15	+0,12%

## Collecte des vêtements, textiles et linge de maison

En partenariat avec l'association Montagn'Habits, le Pays de Grasse a réparti 81 colonnes sur l'ensemble de son territoire, afin de permettre au public la collecte de ses vêtements, textiles et linge de maison destinés à la revente ou à la valorisation matière.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	101 860	382	3,76	-
2018	101 795	413	4,06	+8,12
2019	101 795	435	4,27	+5,24
2020	101 594	392	3,56	-9,81
2021	100 162	364	3,63	-7,14
2022	100 328	374	3,73	+2,75
2023	100 534	379	3,76	+1,34

## 7. ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2015



La diminution des tonnages d'ordures ménagères se poursuit, boostée par le travail de sensibilisation important et le développement du compostage domestique. Cette tendance devrait continuer suite à l'obligation du tri à la source et la distribution massive de composteurs.



## 8. COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE DOMESTIQUES

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), met à la disposition de ses habitants disposant d'un jardin un composteur individuel, afin de les inciter à recycler leurs déchets verts ménagers, et d'obtenir ainsi un amendement de qualité pour leur jardin et leurs plantations.

Ce procédé ancestral et pédagogique développé par le Pays de Grasse lui permet d'alléger la quantité des ordures ménagères à éliminer, et évite ainsi de les enfouir à grand coût pour la collectivité. **En 2023, 149 nouveaux foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un composteur lors des 2 sessions de formation organisées, et 303 composteurs ont été distribués par les Ambassadeurs du tri.**

Dans la même logique que la démarche initiée autour du compostage domestique, le Pays de Grasse a lancé en 2016 une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant cette fois-ci en habitation collective, de pouvoir valoriser eux aussi leurs déchets alimentaires.

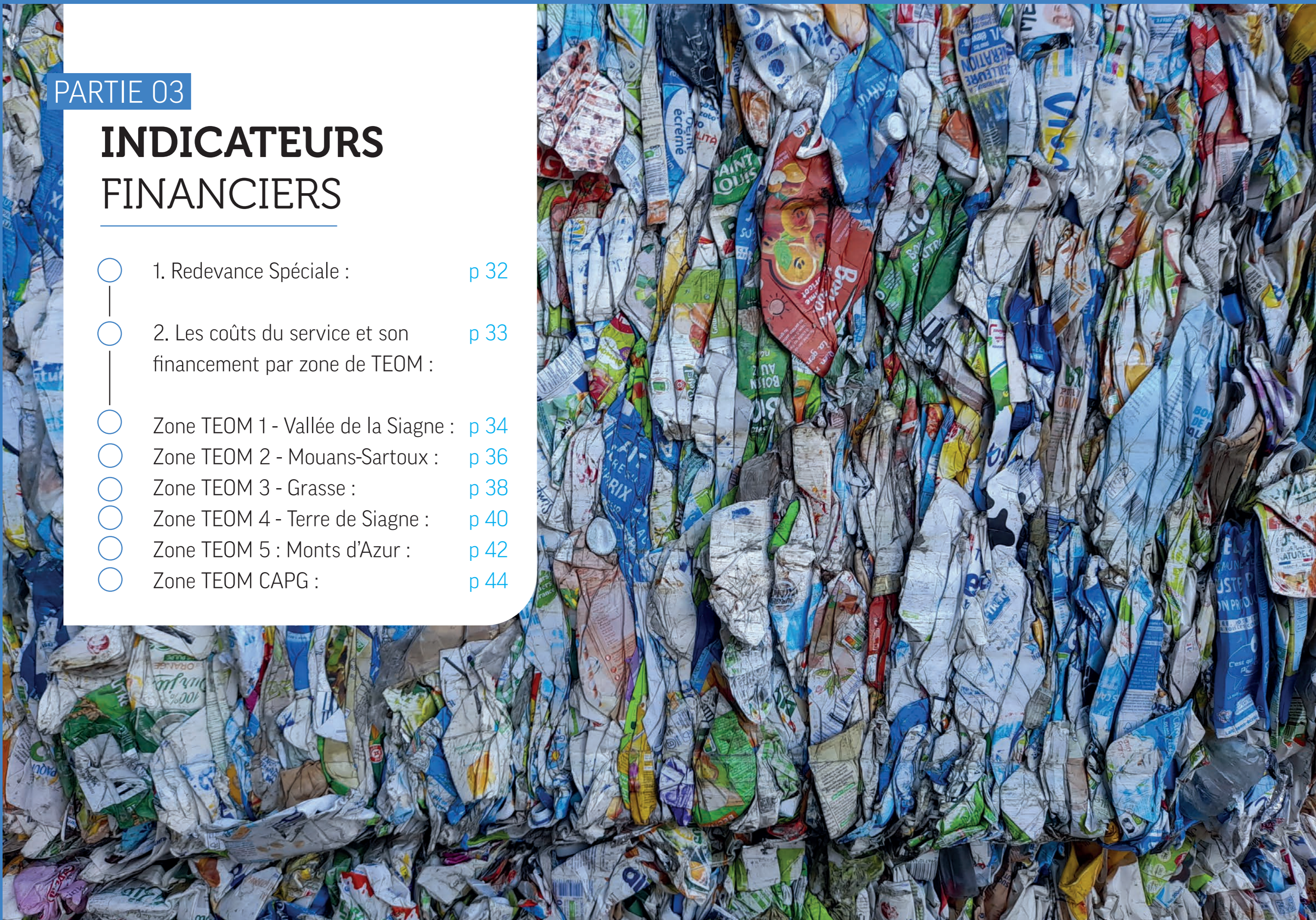
Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

En partenariat avec l'association « Les Jardins du Loup », le Pays de Grasse a animé une session de distribution de lombricomposteurs, avec une formation et la dotation d'un essaim de vers. **9 nouvelles familles volontaires ont fait l'acquisition d'un dispositif et ont bénéficié de l'accompagnement au démarrage de l'association** pour s'assurer de la réussite de leur démarche.

## PARTIE 03

# INDICATEURS FINANCIERS

- 1. Redevance Spéciale : [p 32](#)
- 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : [p 33](#)
- Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : [p 34](#)
- Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : [p 36](#)
- Zone TEOM 3 - Grasse : [p 38](#)
- Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : [p 40](#)
- Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : [p 42](#)
- Zone TEOM CAPG : [p 44](#)







## 1. REDEVANCE SPÉCIALE

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rend obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En couvrant les charges supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a la volonté d'harmoniser à terme l'application de la redevance spéciale, instituée en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, sur les 23 communes de son territoire.

Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La redevance spéciale obéit à la volonté de :

- > Répondre à une obligation réglementaire.
- > Assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets adaptée à chaque type de producteur en veillant à l'équité fiscale entre les professionnels et les ménages.
- > Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri sélectif.

### Nombre d'entreprises

COMMUNE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Auribeau-sur-siagne	7	8	9	8	7	6
Pégomas	52	51	53	54	56	58
La Roquette-sur-Siagne	34	34	36	35	39	41
Mouans-Sartoux	147	158	161	161	166	178
Grasse	265	286	293	318	333	347
Peymeinade						6
Le Tignet						2
Saint-Vallier-de-Thiey						10
Saint-Cézaire-sur-Siagne						12
<b>TOTAL</b>	<b>505</b>	<b>537</b>	<b>552</b>	<b>576</b>	<b>601</b>	<b>660</b>

» La mise en place de la redevance spéciale sur le territoire de Terres de Siagne a débuté et on dénombre 30 entreprises ayant souscrites un contrat.

## 2. LES COÛTS DU SERVICE ET SON FINANCEMENT PAR ZONE DE TEOM

Depuis 2015, le coût du service et son financement sont présentés avec la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice se fait à l'aide d'un logiciel comptable interne et de la méthode Compta coût de l'ADEME qui permet de saisir la totalité des coûts de la collecte réparti par flux et par zone de TEOM.

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. L'utilisation de la matrice des coûts s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts.

Le service collecte de la CAPG a deux sources principales de financement : la TEOM et les recettes des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale. La matrice permet ainsi d'obtenir un taux de couverture nécessaire pour le budget. La spécificité du territoire de la CAPG oblige à créer 5 matrices selon les 5 zones de Teom. A la suite de ces 5 matrices une matrice finale CAPG est créée.

La matrice finale est validée par l'organisme Sinoé déchets. Grâce à ce processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale.

## PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT PAR ZONE DE TEOM

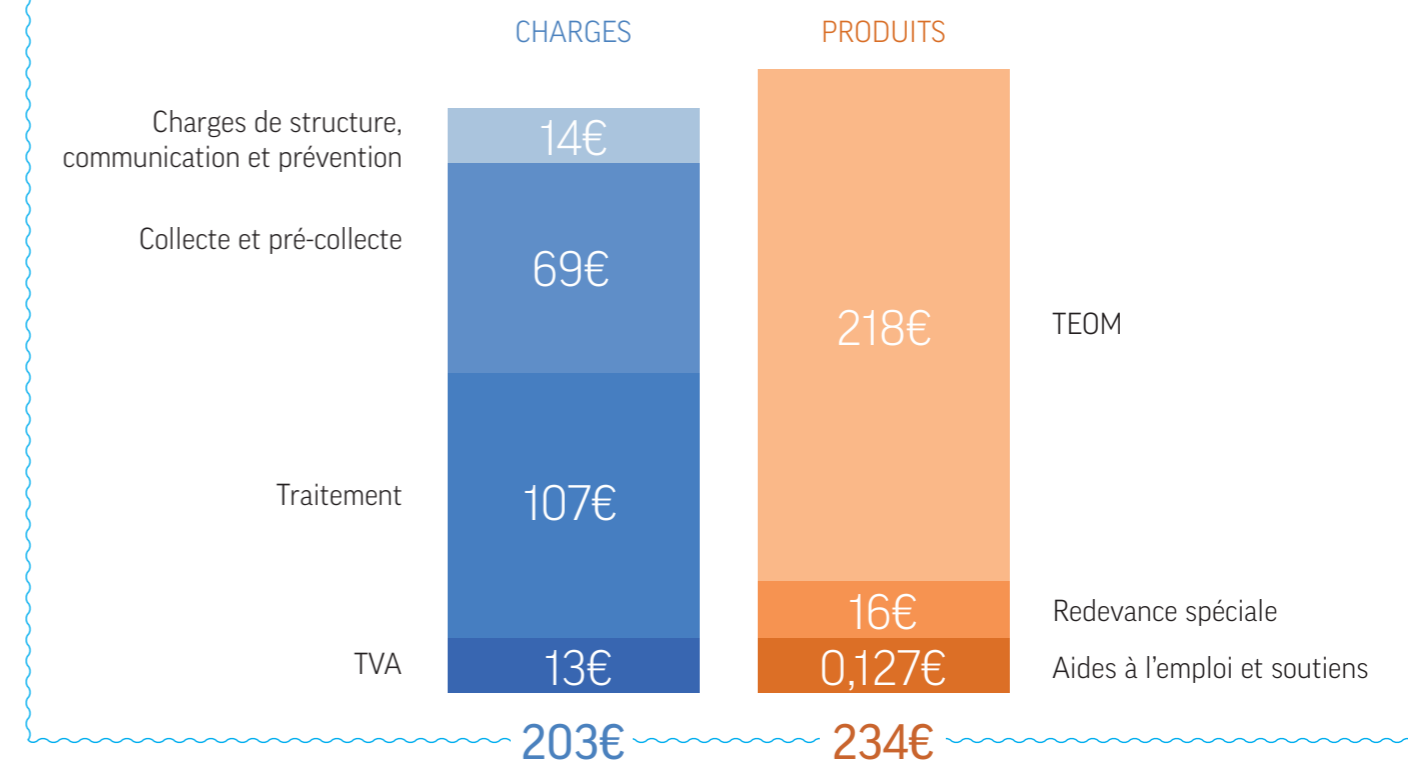
ZONE 1 VALLÉE DE LA SIAGNE - 16 732 habitants\*

	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>CHARGES</b>				
Charges de structure	211 861 €	203 139 €	212 068 €	4,4%
Charges de communication	4 347 €	11 011 €	6 559 €	-40,4%
Charges techniques	3 524 217 €	3 195 783 €	3 067 792 €	-4%
Prévention	67 951 €	31 998 €	21 314 €	-33,4%
Pré-collecte et collecte	1 665 187 €	1 303 682 €	1 188 455 €	-8,8%
Traitement	1 791 079 €	1 860 103 €	1 858 023 €	-0,1%
<b>Total charges HT</b>	<b>3 740 425 €</b>	<b>3 409 933 €</b>	<b>3 286 419 €</b>	<b>-3,6%</b>
<b>PRODUITS</b>				
TVA acquitté	312 591 €	253 459 €	221 655 €	-12,5%
Soutiens textile/pénalités	3 572 €	2 222 €	2 204 €	-0,8%
Aides à l'emploi	385 €	1 261 €	0 €	-100%
Total produits	3 957 €	3 483 €	2 204 €	-36,7%
<b>Coût<sup>(1)</sup> du service public</b>	<b>4 049 059 €</b>	<b>3 659 909 €</b>	<b>3 505 870 €</b>	<b>-4,2%</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
TEOM nette (AC déduites)	3 318 862 €	3 460 420 €	3 770 471 €	9%
Redevance Spéciale	169 983 €	210 606 €	282 309 €	19,8%
<b>Total financement</b>	<b>3 488 845 €</b>	<b>3 671 026 €</b>	<b>4 052 780 €</b>	<b>9,6%</b>
Ecart coût et financement	-560 214 €	11 117 €	546 910 €	
<b>Taux de couverture</b>	<b>86,16%</b>	<b>100%</b>	<b>115,60%</b>	
<b>Taux de TEOM voté</b>	<b>16,18%</b>	<b>16,18%</b>	<b>16,18%</b>	

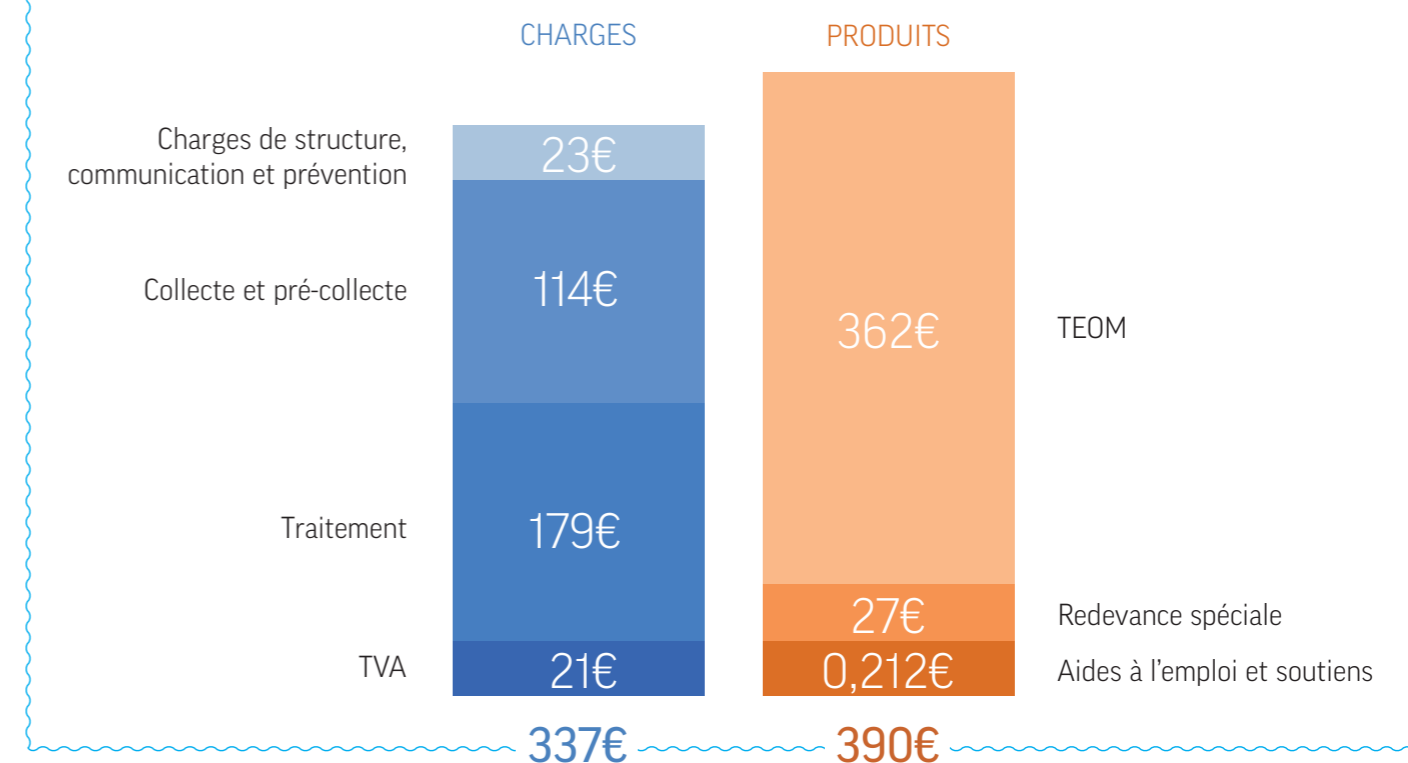
<sup>(1)</sup> Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

\* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.

### COÛT PAR HABITANT



### COÛT À LA TONNE

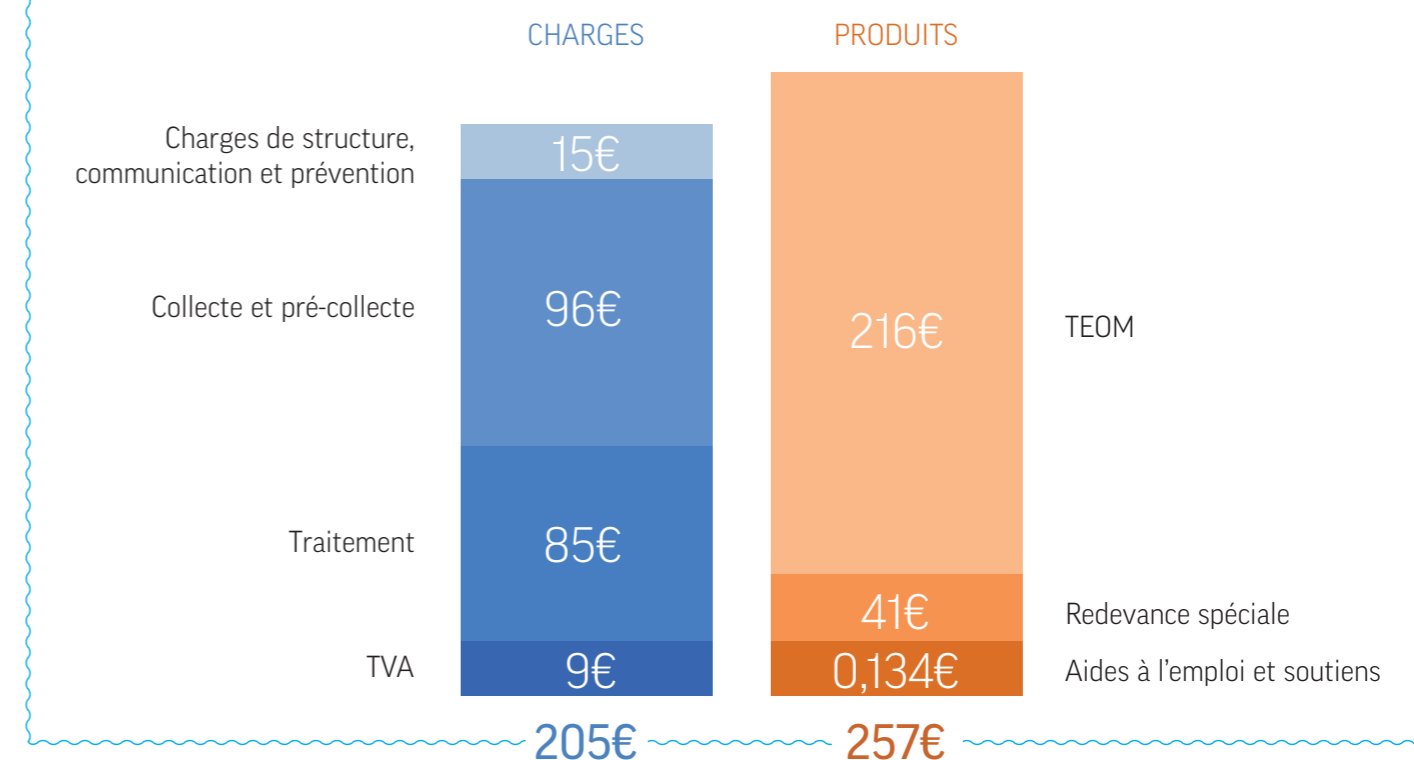


	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>CHARGES</b>				
Charges de structure	158 046 €	112 244 €	156 416 €	8,3%
Charges de communication	2 835 €	4 196 €	3 083 €	-36,1%
Charges techniques	2 049 662 €	1 996 298 €	2 003 344 €	-1,4%
Prévention	12 386 €	9 431 €	7 259 €	-29,9%
Pré-collecte et collecte	1 155 105 €	1 068 631 €	1 060 002 €	-0,8%
Traitement	882 171 €	918 236 €	936 083 €	-1,8%
<b>Total charges HT</b>	<b>2 210 543 €</b>	<b>2 112 738 €</b>	<b>2 162 843 €</b>	<b>-0,9%</b>
TVA acquitté	128 432 €	123 481 €	97 130 €	-27,1%
<b>PRODUITS</b>				
Soutiens textile/pénalités	1 010 €	1 010 €	1 002 €	-0,8%
Aides à l'emploi	7 540 €	9 165 €	1 473 €	-522,2%
Total produits	8 550 €	10 175 €	2 475 €	-311,1%
<b>Coût<sup>(1)</sup> du service public</b>	<b>2 330 425 €</b>	<b>2 226 044 €</b>	<b>2 257 498 €</b>	<b>1,4%</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
TEOM nette (AC déduites)	2 086 387 €	2 193 410 €	2 372 690 €	7,6%
Redevance Spéciale	365 994 €	430 196 €	451 551 €	24,7%
<b>Total financement</b>	<b>2 452 381 €</b>	<b>2 623 606 €</b>	<b>2 824 241 €</b>	<b>10,9%</b>
Ecart coût et financement	121 956 €	397 562 €	566 743 €	
<b>Taux de couverture</b>	<b>105,23%</b>	<b>117,86%</b>	<b>125,10%</b>	
<b>Taux de TEOM voté</b>	<b>10,28%</b>	<b>10,28%</b>	<b>10,28%</b>	

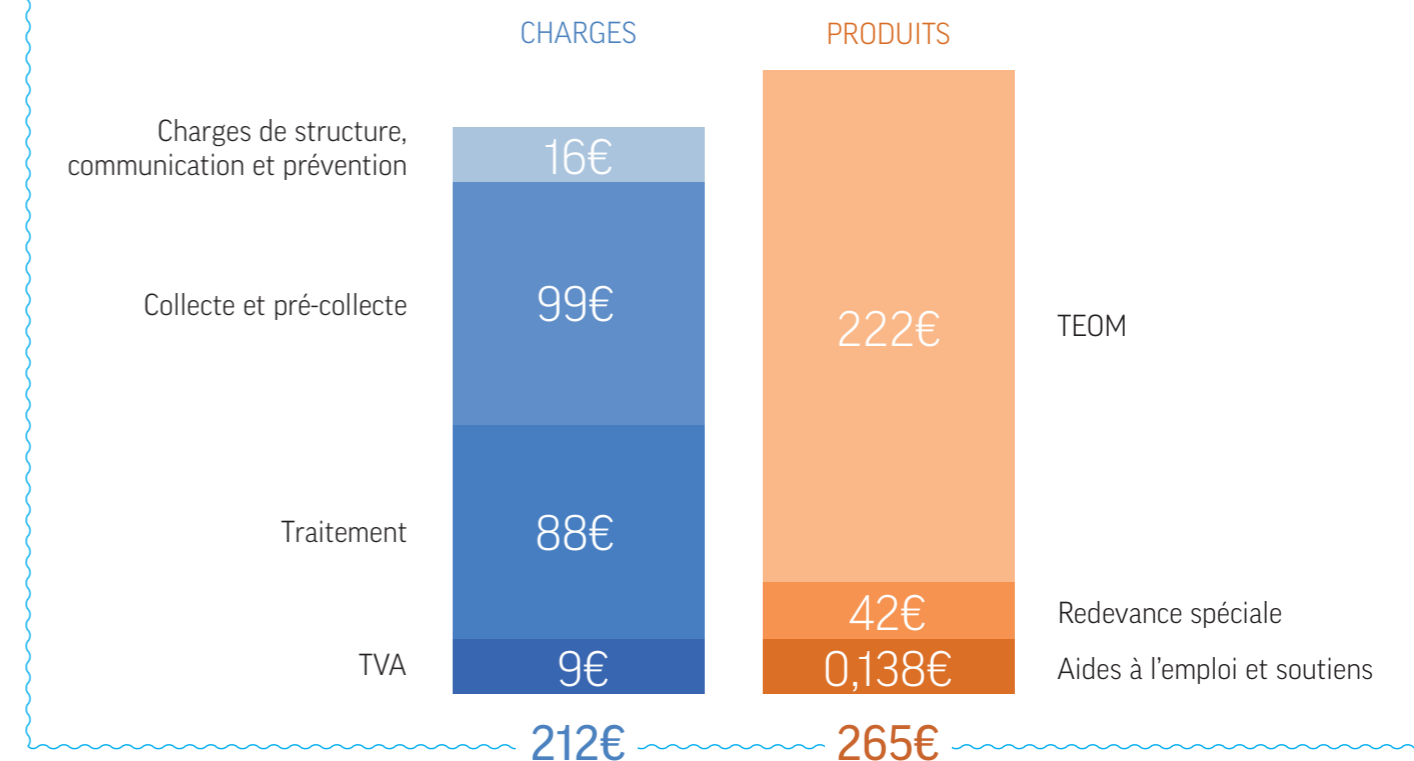
<sup>(1)</sup> Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

\* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.

COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



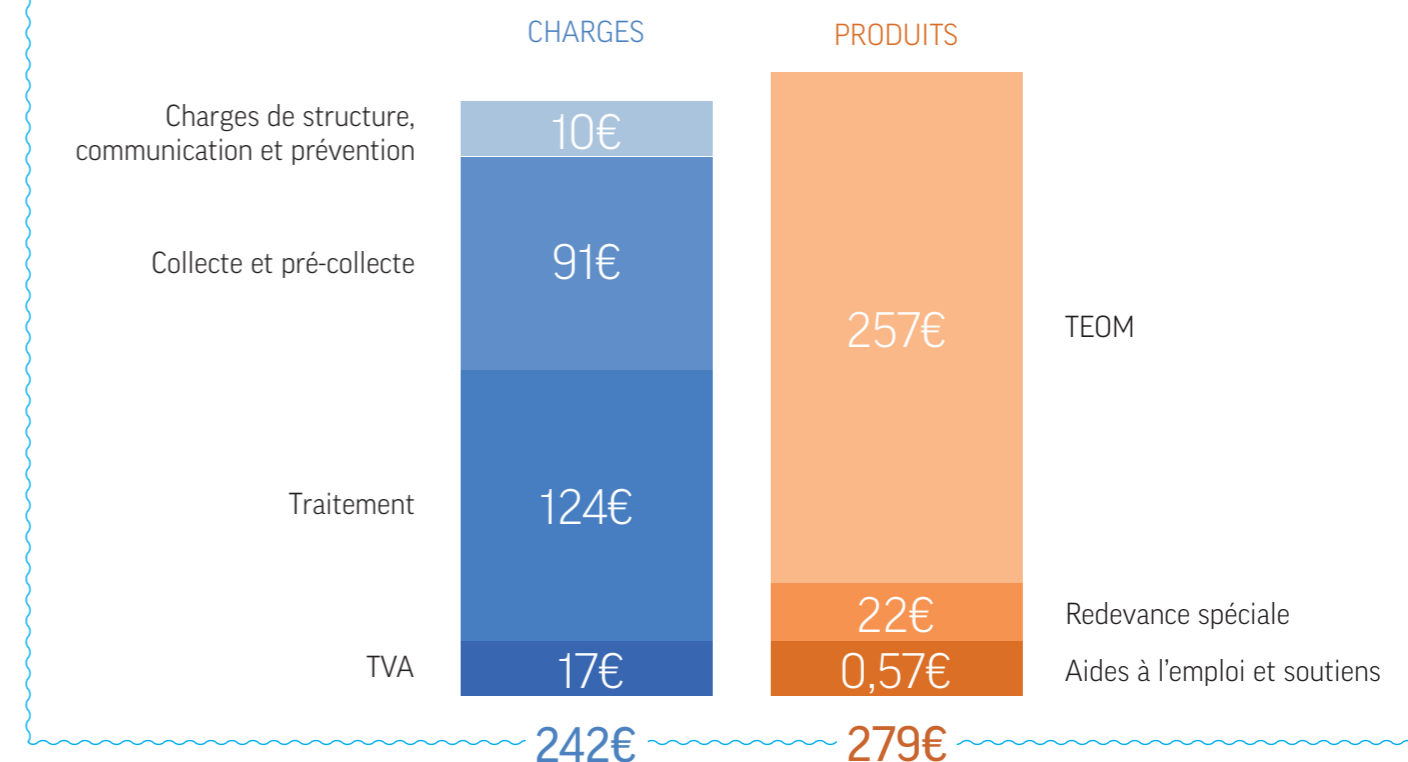
	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>CHARGES</b>				
Charges de structure	412 673 €	385 856 €	490 932 €	21,4%
Charges de communication	13 777 €	31 922 €	14 569 €	-119,1%
Charges techniques	10 775 567 €	11 186 996 €	11 291 094 €	0,9%
Prévention	31 848 €	35 106 €	38 515 €	8,9%
Pré-collecte et collecte	4 487 400 €	4 427 250 €	4 767 209 €	7,1%
Traitement	6 256 319 €	6 724 640 €	6 485 370 €	-3,7%
<b>Total charges HT</b>	<b>11 202 017 €</b>	<b>11 604 774 €</b>	<b>11 796 595 €</b>	<b>1,6%</b>
<b>PRODUITS</b>				
TVA acquitté	976 259 €	946 556 €	900 779 €	-5,1%
Soutiens textile/pénalités	3 939 €	4 489 €	27 926 €	83,9%
Aides à l'emploi	1 203 €	2 102 €	2 022 €	-4%
Total produits	5 142 €	6 591 €	29 948 €	78%
<b>Coût<sup>(1)</sup> du service public</b>	<b>12 173 134 €</b>	<b>12 544 739 €</b>	<b>12 667 426 €</b>	<b>1%</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
TEOM nette (AC déduites)	11 683 513 €	12 296 208 €	13 424 237 €	8,4%
Redevance Spéciale	753 630 €	838 922 €	1 133 351 €	19,6%
<b>Total financement</b>	<b>12 437 143 €</b>	<b>13 135 130 €</b>	<b>14 557 588 €</b>	<b>9,2%</b>
Ecart coût et financement	264 008 €	590 391 €	1 890 162 €	
<b>Taux de couverture</b>	<b>102,17%</b>	<b>104,71%</b>	<b>114,92%</b>	
<b>Taux de TEOM voté</b>	<b>18,73%</b>	<b>18,73%</b>	<b>18,73%</b>	

<sup>(1)</sup> Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

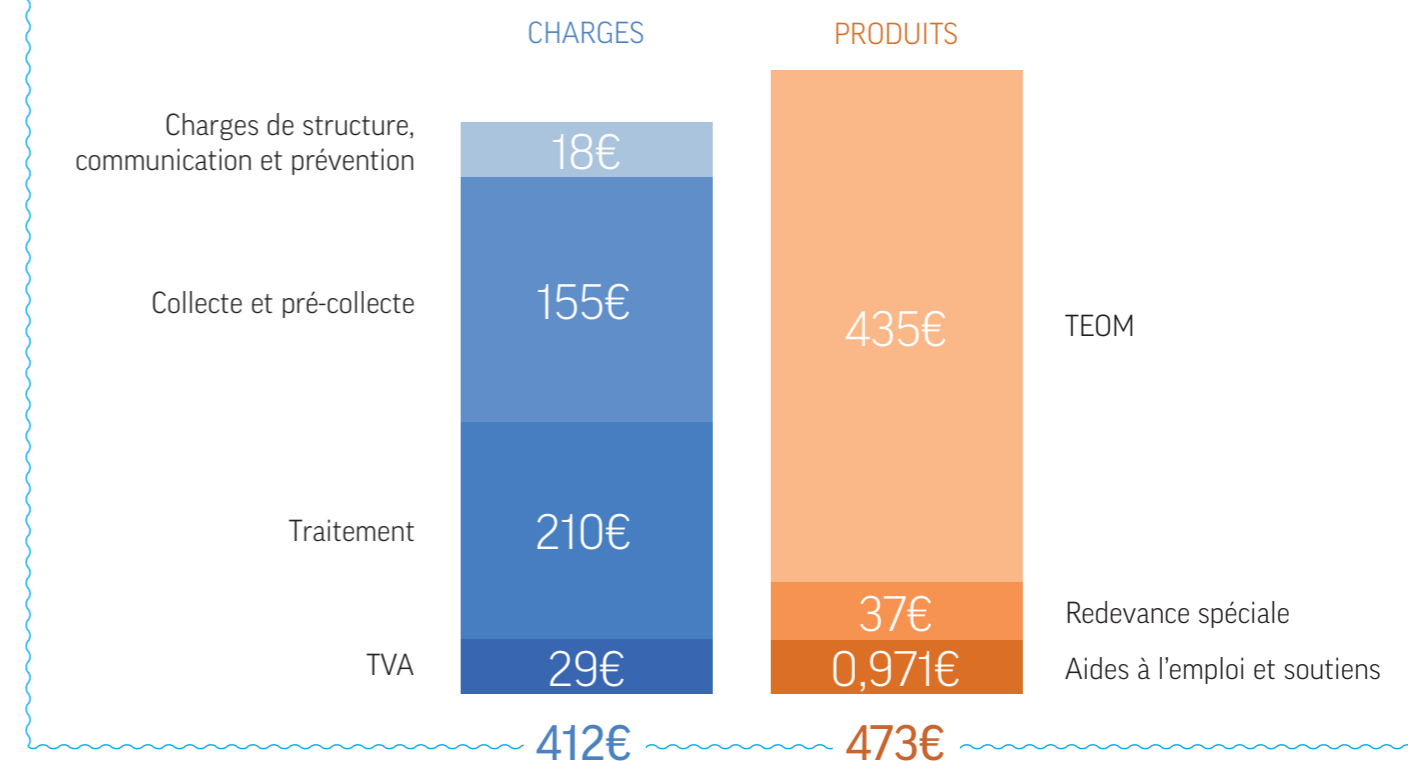
\* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



**ZONE 4 TERRES DE SIAGNE - 21 521 habitants\***

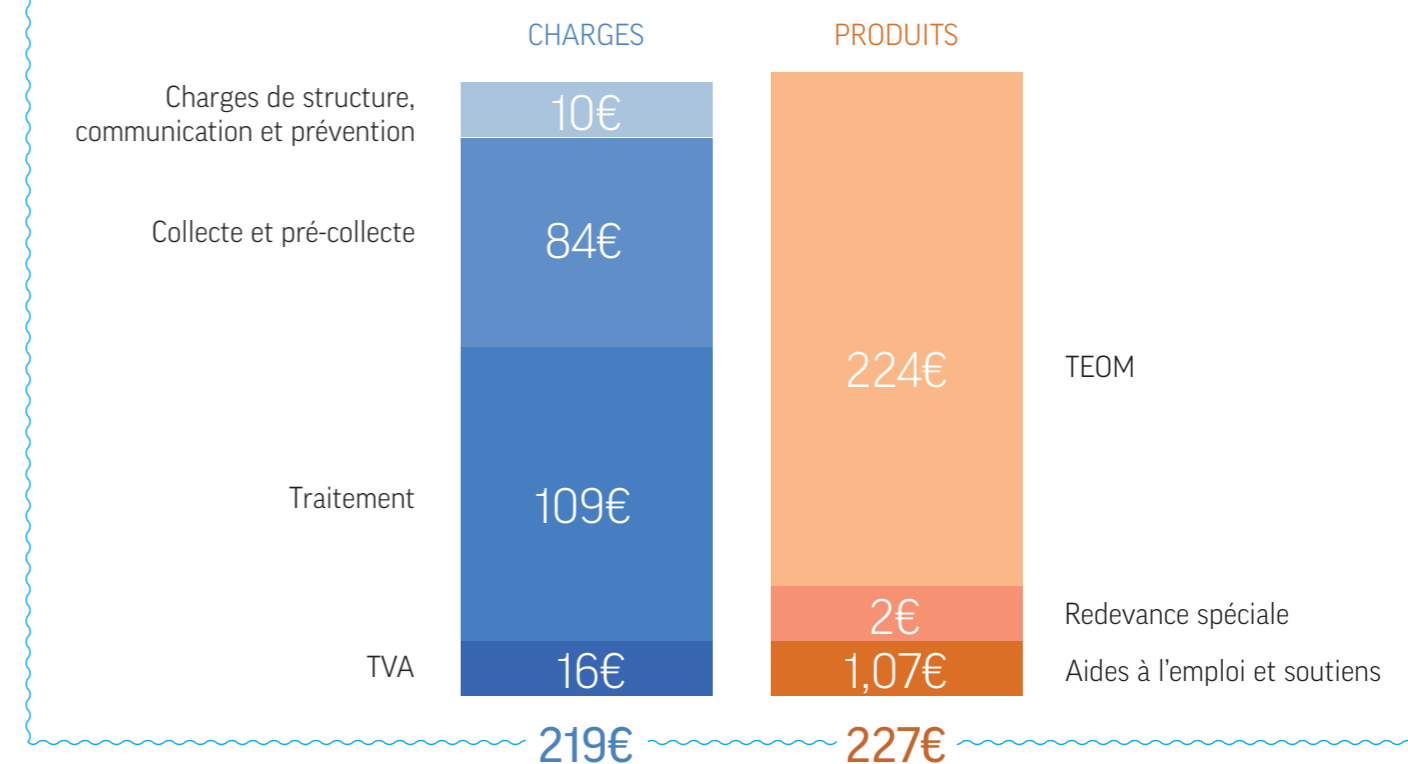
	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>CHARGES</b>				
Charges de structure	192 386 €	189 798 €	212 531 €	16,6%
Charges de communication	5 610 €	11 686 €	11 630 €	-0,5%
Charges techniques	4 427 617 €	4 571 822 €	4 593 638 €	0,5%
Prévention	10 020 €	14 687 €	15 636 €	6,1%
Pré-collecte et collecte	1 944 671 €	1 941 557 €	1 997 891 €	2,8%
Traitement	2 472 926 €	2 615 578 €	2 580 111 €	-1,4%
<b>Total charges HT</b>	<b>4 625 613 €</b>	<b>4 773 306 €</b>	<b>4 817 799 €</b>	<b>1,2%</b>
TVA acquitté	379 969 €	368 915 €	384 807 €	4,1%
<b>PRODUITS</b>				
Soutiens textile/pénalités	1 919 €	1 919 €	24 763 €	92,3%
Aides à l'emploi	505 €	0 €	674 €	100%
Total produits	2 424 €	1 919 €	25 437 €	92,5%
<b>Coût<sup>(1)</sup> du service public</b>	<b>5 003 157 €</b>	<b>5 140 302 €</b>	<b>5 177 169 €</b>	<b>1%</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
TEOM nette (AC déduites)	4 665 351 €	4 900 250 €	5 301 240 €	7,6%
Redevance Spéciale			48 569 €	100%
<b>Total financement</b>	<b>4 665 351 €</b>	<b>4 900 250 €</b>	<b>5 349 809 €</b>	<b>5%</b>
Ecart coût et financement	-337 806 €	-240 052 €	172 640 €	
<b>Taux de couverture</b>	<b>93,25%</b>	<b>95%</b>	<b>103,33%</b>	
<b>Taux de TEOM voté</b>	<b>12,88%</b>	<b>12,88%</b>	<b>12,88%</b>	

<sup>(1)</sup> Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

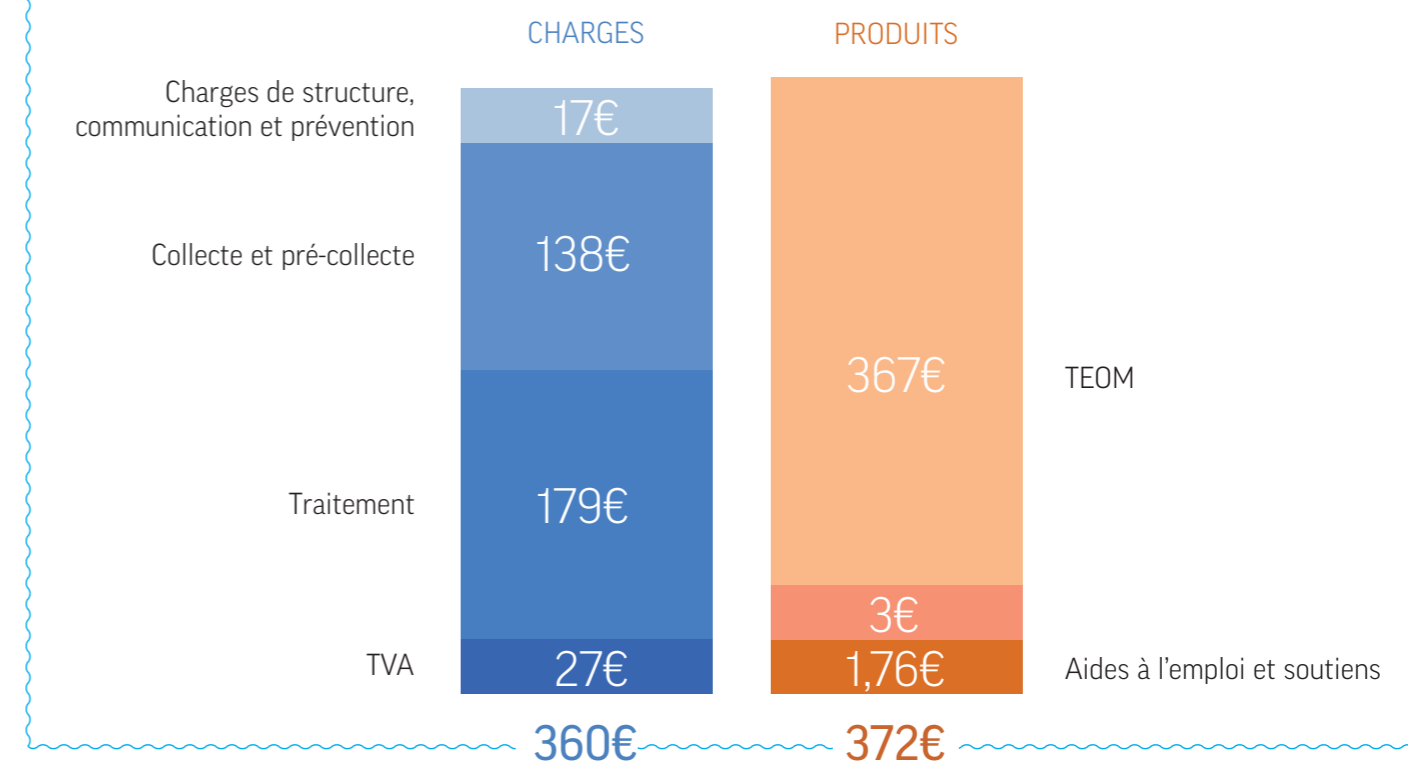
\* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



**COÛT PAR HABITANT**



**COÛT À LA TONNE**



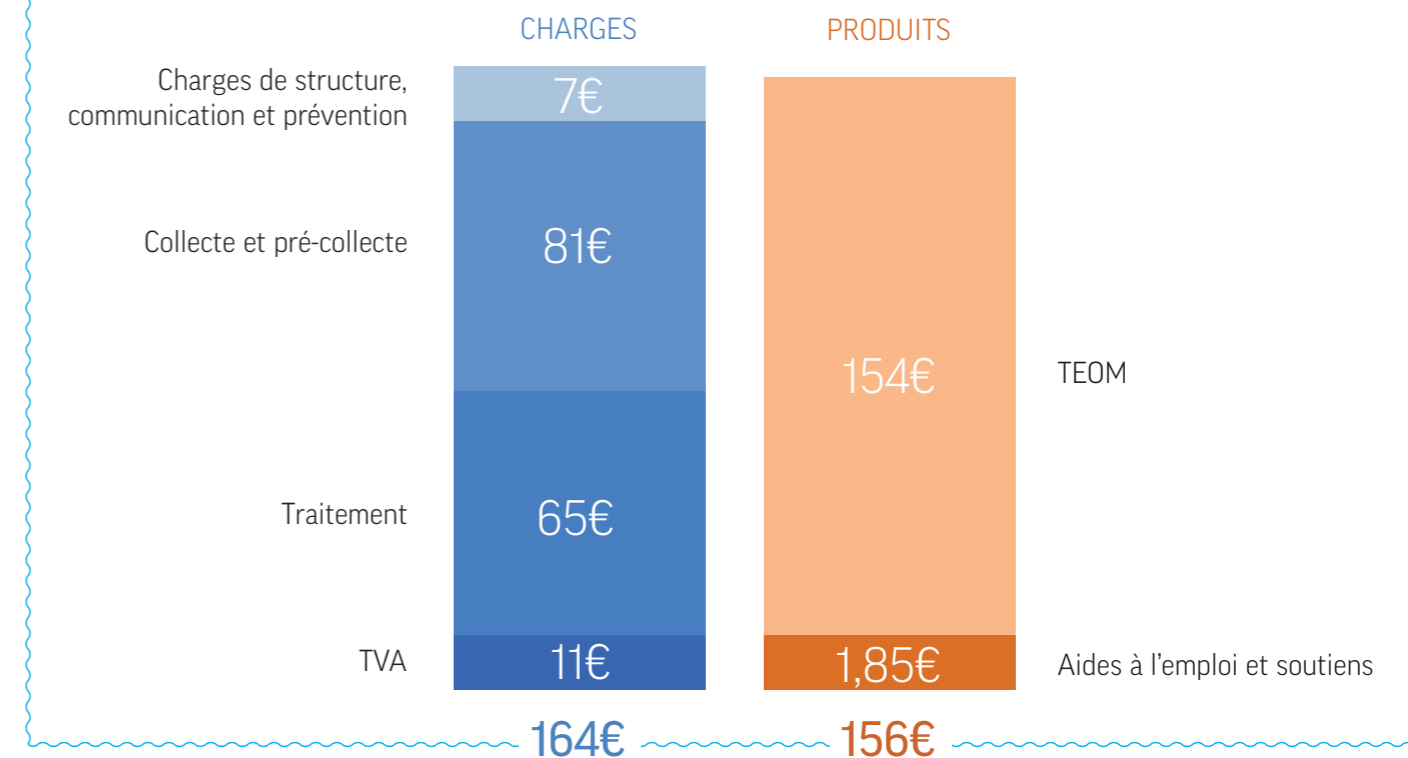
	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>CHARGES</b>				
Charges de structure	34 851 €	35 246 €	33 684 €	49,5%
Charges de communication	979 €	1 503 €	1 202 €	-20%
Charges techniques	848 811 €	844 246 €	807 830 €	-0,3%
Prévention	1 528 €	2 096 €	3 428 €	63,5%
Pré-collecte et collecte	456 476 €	445 188 €	447 606 €	0,5%
Traitement	390 807 €	396 962 €	356 796 €	-1,6%
<b>Total charges HT</b>	<b>884 641 €</b>	<b>880 995 €</b>	<b>842 716 €</b>	<b>1,7%</b>
<b>PRODUITS</b>				
TVA acquitté	59 712 €	61 729 €	60 310 €	-2,3%
Soutiens textile/pénalités	1 010 €	1 010 €	10 202 €	910,1%
Aides à l'emploi	72 €	0 €	0 €	
Total produits	1 082 €	1 010 €	10 202 €	910,1%
<b>Coût<sup>(1)</sup> du service public</b>	<b>943 271 €</b>	<b>941 714 €</b>	<b>892 824 €</b>	<b>0,4%</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
TEOM nette (AC déduites)	758 725 €	789 579 €	847 818 €	7,4%
Redevance Spéciale				
<b>Total financement</b>	<b>758 725 €</b>	<b>789 579 €</b>	<b>847 818 €</b>	<b>7,4%</b>
Ecart coût et financement	-184 546 €	-152 135 €	-45 006 €	-35,6%
<b>Taux de couverture</b>	<b>80,44%</b>	<b>83,84%</b>	<b>94,96%</b>	
<b>Taux de TEOM voté</b>	<b>16,50%</b>	<b>16,50%</b>	<b>16,50%</b>	

(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité

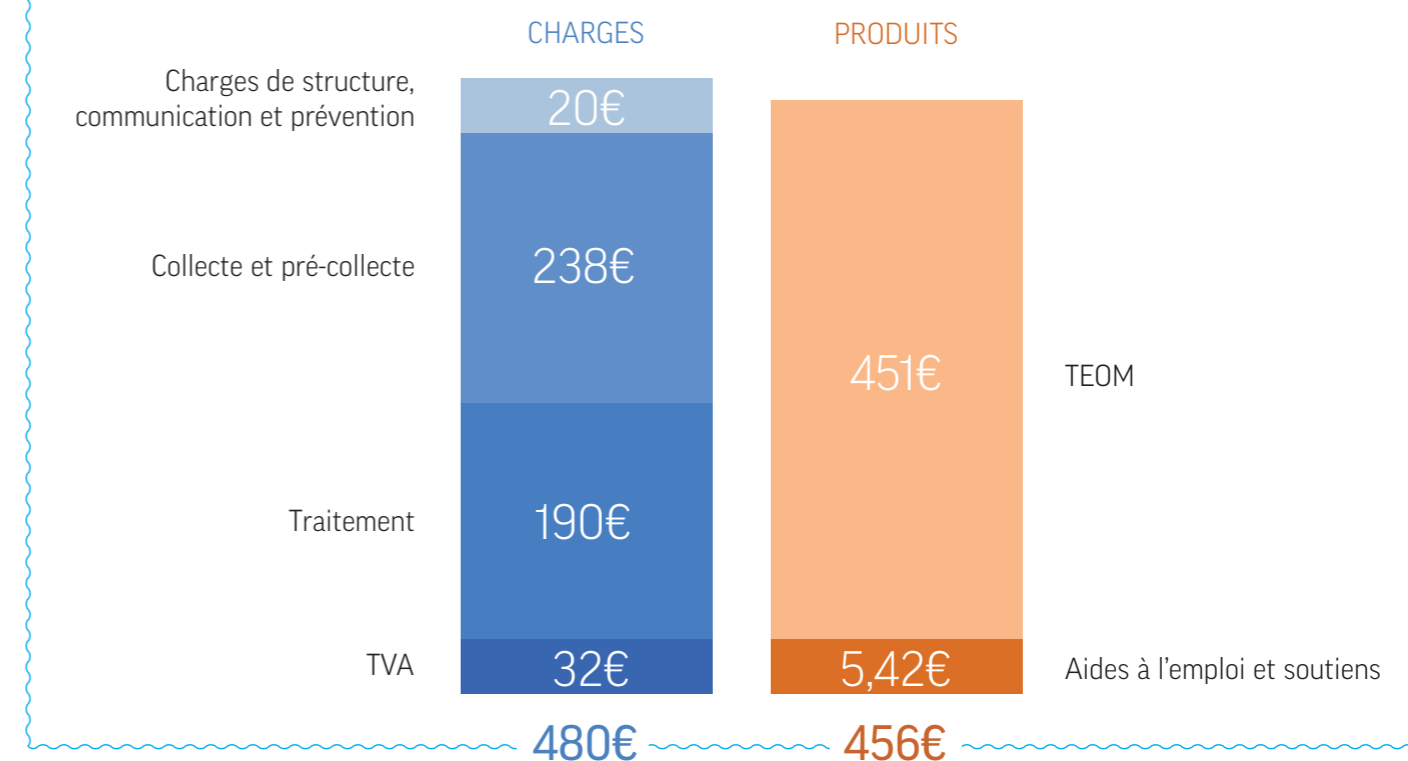
\* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



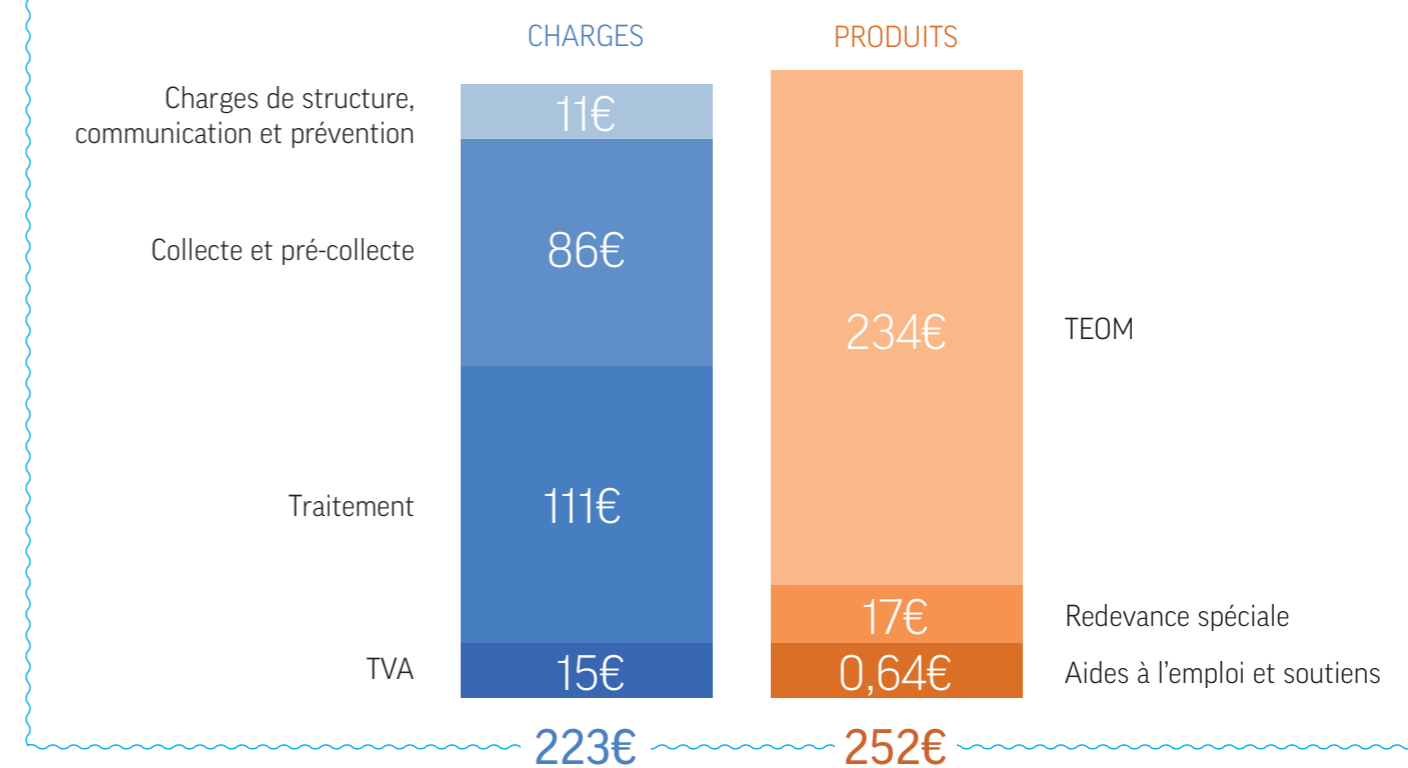
	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>CHARGES</b>				
Charges de structure	1 009 816 €	926 283 €	1 105 631 €	19,4%
Charges de communication	27 548 €	60 318 €	37 043 €	-38,6%
Charges techniques	21 625 874 €	21 795 145 €	21 763 698 €	-0,1%
Prévention	123 733 €	93 318 €	86 152 €	-7,7%
Pré-collecte et collecte	9 708 839 €	9 186 308 €	9 461 163 €	3%
Traitement	11 793 302 €	12 515 519 €	12 216 383 €	-2,4%
<b>Total charges HT</b>	<b>22 663 238 €</b>	<b>22 781 746 €</b>	<b>22 906 372 €</b>	<b>0,5%</b>
TVA acquitté	1 856 963 €	1 754 140 €	1 664 681 €	-5,1%
<b>PRODUITS</b>				
Soutiens textile/pénalités	11 450 €	10 650 €	66 097 €	520,6%
Aides à l'emploi	9 705 €	12 528 €	4 169 €	-66,7%
Total produits	21 155 €	23 178 €	70 266 €	203,2%
<b>Coût<sup>(1)</sup> du service public</b>	<b>24 499 046 €</b>	<b>24 512 708 €</b>	<b>24 500 787 €</b>	<b>0%</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
TEOM nette (AC déduites)	22 512 838 €	23 639 867 €	25 716 456 €	8,8%
Redevance Spéciale	1 289 607 €	1 479 724 €	1 915 780 €	29,5%
<b>Total financement</b>	<b>23 802 445 €</b>	<b>25 119 591 €</b>	<b>27 632 236 €</b>	<b>10%</b>
Ecart coût et financement	-696 601 €	606 883 €	3 131 449 €	
<b>Taux de couverture</b>	<b>97,16%</b>	<b>102,48%</b>	<b>112,78%</b>	
<b>Taux de TEOM voté</b>				

<sup>(1)</sup> Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

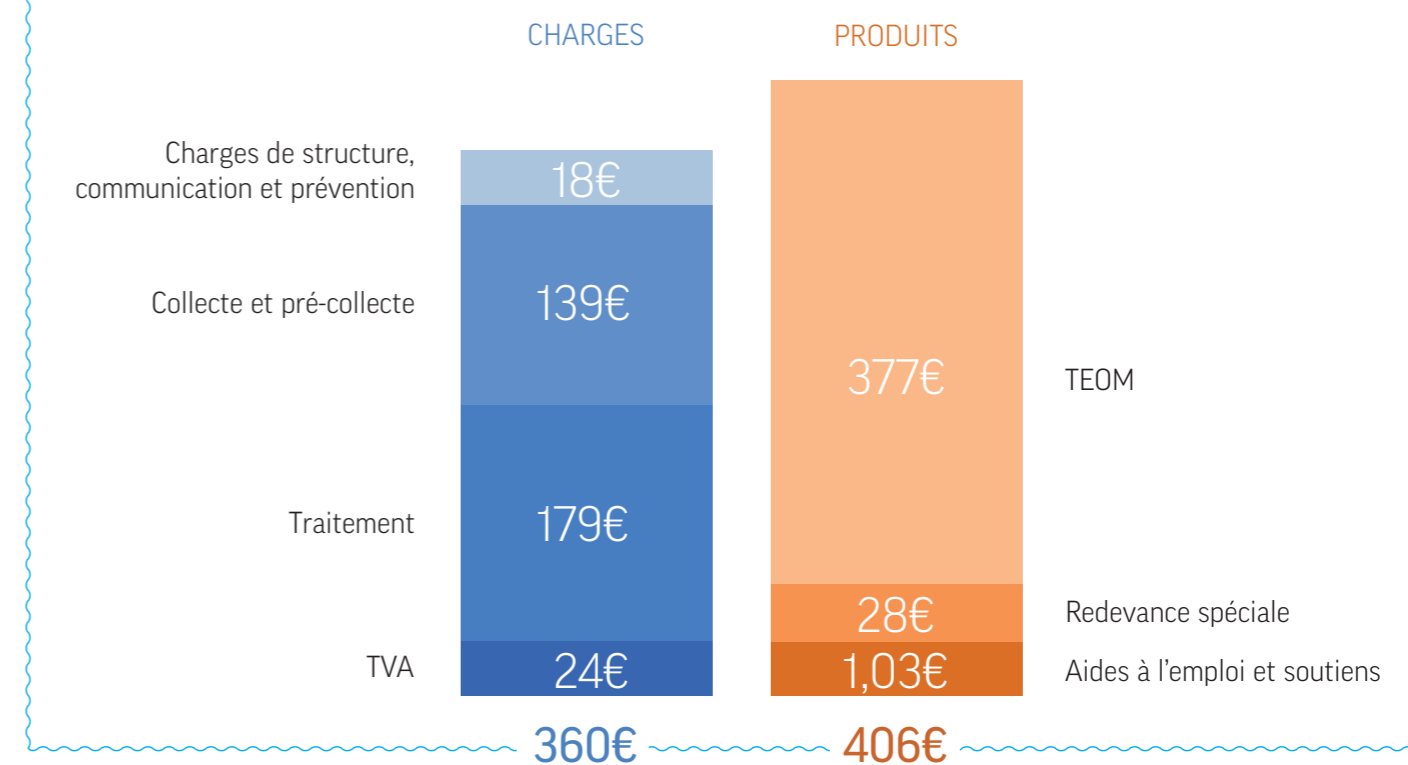
\* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



### COÛT PAR HABITANT



### COÛT À LA TONNE



## PARTIE 04

# COMMUNICATION & PERSPECTIVES

- 1. Les moments forts de l'année : p 48
- 2. Les actions de communication : p 50
- 3. Les perspectives pour 2024 : p 54





## 1. LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE

### Validation du PLPDMA du Pays de Grasse

Avec la validation du PLPDMA et de ses actions phares, le Service Collecte des Déchets du Pays de Grasse a pu commencer une dotation de composteurs individuels pour répondre à l'obligation « Loi AGECE » du tri et valorisation des biodéchets. L'objectif est la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés et de leur transport en valorisant les biodéchets localement.

### Renforcement de l'équipe des Ambassadeurs du tri

Afin de poursuivre sa démarche d'amélioration qualitative et quantitative du tri sélectif des déchets sur son territoire, le Pays de Grasse a procédé au recrutement de deux nouveaux Ambassadeurs du tri, portant ainsi le service à trois agents dont un coordinateur chargé de mission. Par le biais de ses interventions en porte-à-porte et des stands qu'elle anime, la nouvelle équipe aura ainsi un impact plus fort sur les habitudes d'achats et d'élimination des déchets des habitants, et garantit l'amélioration de la qualité de vie sur le Pays de Grasse.

### Développement du compostage dans le cadre de la « Loi AGECE »

Afin de répondre à l'obligation « Loi AGECE » sur la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets, le Pays de Grasse a opté pour une distribution massive de composteurs individuels et collectifs.



Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la CAPG a validé la stratégie suivante :

- Miser sur le 100% compostage (individuel/collectif/professionnel).
- Pas de collecte pour les professionnels, sauf vallée de la Siagne selon la fréquence de collecte des particuliers (1 fois par semaine).
- Courrier adressé aux professionnels, leur rappelant le cadre de la loi, et les incitant à se rapprocher des collecteurs privés permettant d'avoir des fréquences de collecte adaptées à la production.

Ainsi au cours de l'année 2023, 149 nouveaux foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un composteur individuel dans le cadre de 2 opérations de distribution avec formation.

Lors des sessions de distributions programmées, dans le cadre de la dynamique souhaitée par la CAPG, du 11 décembre au 22 décembre 2023, 348 composteurs ont été distribués, soit un total de 497 composteurs distribués pour l'année 2023. Ce qui porte à un total de 6 000 le nombre de foyers équipés d'une solution de tri à la source des biodéchets depuis 2018.

## 2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

### Challenge «D-Cliiink» dans les collèges



Suite au succès remporté par la première édition en 2022, le Pays de Grasse a réitéré l'organisation de son Challenge inter-collèges « D-Cliiink » du 24 mars au 05 mai 2023.

Grâce au dépôt de 13 631 emballages en verre dans les bornes équipées du dispositif Cliiink, le collège les Jasmins a remporté la première place ainsi qu'une dotation de 500€ offerte par Terradona en faveur d'un projet scolaire ou d'une œuvre caritative. Les collèges Fénélon à Grasse, Beltrame à Pégomas et Canteperdrix à Grasse ont respectivement remporté un chèque de 300€, de 200€ et de 100€. Cette démarche engageante aura permis de sensibiliser plus de 3 100 élèves aux enjeux du recyclage du verre, et de réaliser grâce aux 36 207 emballages collectés, une économie de ressources non renouvelables de 7 600 kg de sable de rivière, de 6 500 litres d'eau et d'éviter la production de plus de 5 400 kilos de CO<sub>2</sub> !

### Opération de collecte « Vide ton placard ! »

A l'occasion de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets 2023, et toujours dans le cadre de sa politique d'éducation des jeunes générations aux enjeux du recyclage, la CAPG a initié pour la première fois l'opération « Vide Ton Placard ! » auprès des écoles primaires du secteur de la Vallée de La Siagne.



Lancée en partenariat avec l'association Montagn'habits et l'éco-organisme Re-Fashion, l'objectif de cette nouvelle action était de faire des élèves et de leur famille les protagonistes de cette collecte, en rappelant les enjeux de la valorisation des textiles et l'utilité du réseau de 74 bornes de collecte réparti sur le territoire.

Du 20 au 24 novembre, les 1 096 élèves des six écoles des 3 communes d'Auribeau/Siagne, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne se sont mobilisés et ont permis de collecter 1 050Kg de TLC, soit une économie de 57 tonnes de CO<sub>2</sub>. Toutes les écoles inscrites ont été récompensées par une animation ludique et pédagogique « La Fresque du Climat » offerte par le Pays de Grasse, qui aborde de manière créative les causes et les conséquences du changement climatique.

## Remise de chèque à la ligue contre le cancer

Dans le cadre de la poursuite de sa communication autour des enjeux du recyclage du verre sur son territoire, le Pays de Grasse a organisé une nouvelle séquence pour la remise de son chèque à l'association partenaire de la Ligue contre le cancer.

Au titre des 3 067 tonnes de verre collectées en 2022 sur son territoire, le Pays de Grasse et ses élu.es ont remis au Comité départemental de la Ligue contre le cancer un chèque d'un montant de 9 354,35 € en faveur de la maladie, ainsi que des activités physiques adaptées, des soins socio-esthétiques, des activités culturelles et de l'accompagnement professionnel et de retour à l'emploi.

Par cette dimension sociale et humaine, le Pays de Grasse ne cesse de renforcer l'importance du tri du verre, en donnant au grand public une motivation supplémentaire.



## Poursuite de la démarche « Zéro Déchet » du SMED

Dans le cadre de sa démarche de sensibilisation du public à la réduction des déchets, le Pays de Grasse a de nouveau relayé sur son territoire la démarche « Objectif Zéro Déchet » portée par le SMED pour une 5<sup>ème</sup> saison.

Cette dynamique tend à promouvoir par des ateliers théoriques et pratiques des nouveaux choix de consommation et des alternatives au tout jetable : achat en vrac, tri sélectif, compostage, apprentissage du faire soi-même, réutilisation, réparation... Sur le territoire du Pays de Grasse, 97 familles issues des communes Grasse, Cabris, Spéracèdes et Pégomas se sont mobilisées et ont bénéficié de cet accompagnement personnalisé d'une durée de 8 mois.



Cette année, afin de sensibiliser davantage d'habitants à la pratique du « Zéro Déchet », un nouveau format de communication a été proposé par le SMED à travers plusieurs événements :



### > Carnaval Zéro Déchet à Grasse

Au mois de février, une cinquantaine d'enfants de 3 à 14 ans et leurs familles se sont réunies à l'Espace culturel Altitude 500 à Grasse pour un après-midi festif comprenant des ateliers créatifs, des jeux, des contes et du théâtre participatif autour de l'éco-citoyenneté. Un stand de promotion du Zéro Déchet était proposé aux visiteurs.

### > Gratiféria à Grasse

Le samedi 25 novembre au Marché de St-Jacques à Grasse, les habitants étaient invités à céder les articles dont ils n'ont plus l'utilité sans rien attendre en retour, engageant ainsi une réflexion sur le rapport à l'argent et à la consommation, et pour apprendre réutiliser les objets plutôt que de le jeter au profit d'une économie circulaire.

## Semaine nationale du compostage

Afin de poursuivre la promotion du compostage sur son territoire, le Pôle métropolitain, en partenariat avec les syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM, a de nouveau participé à la Semaine nationale du Compostage, qui se déroulait du 26 mars au 10 avril. En lien avec les deux syndicats partenaires, l'opération de distribution gratuite de compost s'est déroulée sur 5 déchèteries du territoire du Pays de Grasse pour les habitants détenteurs d'une carte d'accès.



## Collecte des sapins de Noël

Le Pays de Grasse a mis à la disposition des administrés sur les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de La Roquette-sur-Siagne et de Grasse, des bennes pour la récupération des sapins de Noël sur la période du 8 au 12 janvier 2024. En partenariat avec l'association Soli-Cité, l'ensemble des sapins a été broyé pour devenir du compost.



### Le Service du Numéro Vert

Tout le long de l'année, le Pays de Grasse accompagne les habitants dans la bonne gestion de leurs déchets. Un numéro vert est gratuitement mis à leur disposition tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour l'ensemble de leurs réclamations.

#### EN CHIFFRES



11 912 demandes de renseignements sur les déchets (12 948 en 2022).



1 020 rendez-vous encombrants (1 186 en 2022) répartis sur les communes de la Vallée de la Siagne (zone 1), Mouans-Sartoux (zone 2) et Grasse (zone 3).

### 3. LES PERSPECTIVES POUR 2024

- > Poursuite de la distribution massive de composteurs individuels par l'organisation de sessions de distribution récurrentes sur les différents secteurs du territoire, et installation progressive de composteurs collectifs pour les copropriétés.
- > Dans le cadre de son nouveau marché de collecte des déchets ménagers pour la période 2022-2027, sous l'impulsion de son prestataire VEOLIA et du partenaire Groupe Ippolito (Azur Truck), le Pays de Grasse procédera au remplacement de 95% de la flotte de collecte de son prestataire par des véhicules alimentés au biocarburant (B100) colza 100% d'origine française. Ce verdissement de la flotte garantira à la CAPG la réduction de 60 % les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au gazole fossile, et jusqu'à 80 % des émissions de particules rejetées dans l'air.

- > Réflexion sur la participation du Pays de Grasse à l'appel à projet de Citeo sur « L'amélioration du tri hors foyer sur les lieux de consommation nomade par des solutions innovantes » remporté par la société Terradona, afin d'expérimenter à travers la solution Cliiink la collecte des canettes et des bouteilles plastiques dans le secteur exclusif du Centre historique de la ville de Grasse.
- > Poursuite de la dynamique « Objectif Zéro Déchet » du SMED sur le territoire du Pays de Grasse pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.
- > Participation à une nouvelle semaine de promotion du compostage par CAP AZUR.
- > Reconduction de l'opération « Vide ton placard ! » et extension du périmètre aux établissements scolaires de la ville de Grasse lors de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets 2024.
- > Lancement de trois nouveaux sites de compostage collectifs sur les communes de Peymeinade, du Mas et de Briançonnet.
- > Organisation de la remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer au titre des tonnages de verre collectés lors de l'année 2023.
- > Poursuite de la démarche de mise à disposition de lombricomposteur pour les foyers volontaires du territoire.
- > Organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Challenge Cliiink inter-collèges.
- > Poursuite de la campagne de dotation des communes en appareil photos afin d'enrayer la problématique des dépôts sauvages et de sanctionner les incivilités sur la voie publique.
- > Extension de la redevance spéciale sur les zones industrielles de Terres de Siagne.



# SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DU PAYS DE GRASSE :



0800 506 586



[collecte@paysdegrasse.fr](mailto:collecte@paysdegrasse.fr)

**Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse**

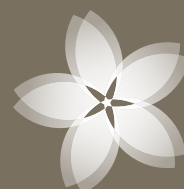
57, Avenue Pierre Sémard

06130 GRASSE

[contact@paysdegrasse.fr](mailto:contact@paysdegrasse.fr)

[www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)

Tel : 04 97 05 22 00



**Pays  
de  
Grasse**  
communauté  
d'agglomération